États financiers

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

Les Fonds mutuels Fiera Capital

Fiera Capital Fonds équilibré
Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds défensif d'actions américaines
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base
Fiera Capital Fonds d'actions américaines

FIERA CAPITAL

Table des matiéres

Rapport de l'auditeur indépendant

États financiers

Fiera Capital Fonds équilibré	1
Fiera Capital Fonds d'obligations	17
Fiera Capital Fonds de revenu élevé	32
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance	48
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales	65
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes	82
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales	97
Fiera Capital Fonds défensif d'actions américaines	115
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base	133
Fiera Capital Fonds d'actions américaines	149

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de
Fiera Capital Fonds équilibré
Fiera Capital Fonds d'obligations
Fiera Capital Fonds de revenu élevé
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes
Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales
Fiera Capital Fonds défensif d'actions américaines
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base
Fiera Capital Fonds d'actions américaines
(collectivement, les « Fonds »)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de chacun des Fonds, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2015, et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs des parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices ou les périodes clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, tel qu'il est mentionné à l'état du résultat global de chacun des Fonds, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de chacun des Fonds conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de chacun des Fonds, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de chacun de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers de chacun des Fonds donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de chacun des Fonds au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie de chacun des Fonds pour les exercices ou les périodes clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, tel qu'il est mentionné à l'état du résultat global de chacun des Fonds, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Paragraphe d'observations
Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers de Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, laquelle indique l'intention du gestionnaire de résilier ce Fonds après le 31 décembre 2015. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.[1]

Le 24 mars 2016
Montréal (Québec)

[1] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A123633

Fiera Capital Fonds équilibré

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**69 031 629**	62 298 654
Montants à recevoir sur la vente de parts	**300**	—
Intérêts à recevoir	**1 064**	4 730
Autres montants à recevoir	**156 941**	112 953
Total de l'actif	**69 189 934**	62 416 337
Passif		
Passifs courants		
Dette bancaire	**22 195**	57 242
Montants à payer pour les parts rachetées	**1 122**	11 510
Frais de gestion à payer	**78 878**	72 353
Distributions à payer	**—**	26 140
Charges à payer	**81 615**	45 986
Total du passif	**183 810**	213 231
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**69 006 124**	62 203 106
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	**677 538**	125 541
Catégorie AV	**2 752 591**	1 023
Catégorie B	**60 804 435**	57 683 220
Catégorie F	**158 108**	152 950
Catégorie FV	**1 768 202**	1 027
Catégorie O	**2 845 250**	4 239 345
	69 006 124	62 203 106
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie **note 4**		
Catégorie A	**36 139**	6 624
Catégorie AV	**140 093**	52
Catégorie B	**3 087 106**	2 927 654
Catégorie F	**7 859**	7 629
Catégorie FV	**87 190**	51
Catégorie O	**128 539**	194 953
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	**18,75**	18,95
Catégorie AV	**19,65**	19,73
Catégorie B	**19,70**	19,70
Catégorie F	**20,12**	20,05
Catégorie FV	**20,28**	20,14
Catégorie O	**22,14**	21,75

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

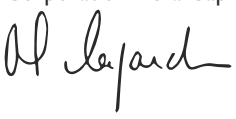

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**543 470**	529 582
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**1 413**	479
Dividendes		**504 536**	508 803
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**1 532**	238
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**2 055 713**	7 061 954
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**557 276**	(1 078 763)
Total des revenus (pertes)		**3 663 940**	7 022 293
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**896 106**	633 071
Droits de garde		**5 947**	5 492
Frais d'évaluation de fonds		**49 327**	50 552
Honoraires d'audit		**16 888**	20 530
Frais juridiques		**7 728**	13 696
Frais de communication aux porteurs de parts		**117 370**	116 803
Droits de dépôt		**32 908**	14 440
Frais de comptabilité de fonds		**9 058**	6 461
Frais du comité d'examen indépendant		**8 312**	7 340
Total des charges		**1 143 644**	868 385
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 520 296**	6 153 908
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**(6 400)**	10 757
Catégorie AV*		**(52 784)**	23
Catégorie B		**2 351 575**	5 604 789
Catégorie F		**6 403**	10 695
Catégorie FV*		**(2 982)**	27
Catégorie O		**224 484**	527 617
		2 520 296	6 153 908
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**16 912**	5 674
Catégorie AV*		**83 049**	49
Catégorie B		**2 968 851**	2 594 686
Catégorie F		**7 793**	4 800
Catégorie FV*		**37 033**	48
Catégorie O		**135 209**	203 408
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**(0,38)**	1,90
Catégorie AV*		**(0,64)**	0,47
Catégorie B		**0,79**	2,16
Catégorie F		**0,82**	2,23
Catégorie FV*		**(0,08)**	0,56
Catégorie O		**1,66**	2,59

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie A		Catégorie AV*	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**125 541**	131 958	**1 023**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(6 400)**	10 757	**(52 784)**	23
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**716 213**	30 380	**2 947 688**	1 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**14 535**	11 795	**72 469**	69
Rachat de parts rachetables		**(157 678)**	(47 554)	**(143 336)**	—
		573 070	(5 379)	**2 876 821**	1 069
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**61**	—	**301**	—
Gains en capital nets		**7 162**	11 795	**35 373**	69
Remboursement de capital		**7 450**	—	**36 795**	—
		14 673	11 795	**72 469**	69
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**551 997**	(6 417)	**2 751 568**	1 023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**677 538**	125 541	**2 752 591**	1 023

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie B		Catégorie F	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**57 683 220**	47 847 048	**152 950**	72 336
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 351 575**	5 604 789	**6 403**	10 695
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**6 007 949**	11 669 015	**15 200**	71 827
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**2 423 046**	5 249 027	**6 221**	11 080
Rachat de parts rachetables		**(5 268 181)**	(7 204 553)	**(16 445)**	(35)
		3 162 814	9 713 489	**4 976**	82 872
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**10 579**	—	**26**	—
Gains en capital nets		**1 244 726**	5 362 646	**3 036**	12 953
Remboursement de capital		**1 137 869**	—	**3 159**	—
Remboursement de frais de gestion		**—**	119 460	**—**	—
		2 393 174	5 482 106	**6 221**	12 953
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**3 121 215**	9 836 172	**5 158**	80 614
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**60 804 435**	57 683 220	**158 108**	152 950

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie FV*		Catégorie O	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**1 027**	—	**4 239 345**	5 137 083
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(2 982)**	27	**224 484**	527 617
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**1 792 162**	1 000	**34 457**	1 316 332
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**32 098**	69	**105 141**	277 943
Rachat de parts rachetables		**(21 522)**	—	**(1 649 925)**	(2 606 622)
		1 802 738	1 069	**(1 510 327)**	(1 012 347)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**135**	—	**449**	—
Gains en capital nets		**15 903**	69	**52 839**	413 008
Remboursement de capital		**16 543**	—	**54 964**	—
		32 581	69	**108 252**	413 008
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**1 767 175**	1 027	**(1 394 095)**	(897 738)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**1 768 202**	1 027	**2 845 250**	4 239 345

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Total	2014
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**62 203 106**	53 188 425
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 520 296**	6 153 908
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**11 513 669**	13 089 554
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**2 653 510**	5 549 983
Rachat de parts rachetables		**(7 257 087)**	(9 858 764)
		6 910 092	8 780 773
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**11 551**	—
Gains en capital nets		**1 359 039**	5 800 540
Remboursement de capital		**1 256 780**	—
Remboursement de frais de gestion		**—**	119 460
		2 627 370	5 920 000
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**6 803 018**	9 014 681
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**69 006 124**	62 203 106

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015 **$**	2014 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**2 520 296**	6 153 908
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**(1 532)**	(238)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(2 055 713)**	(7 061 954)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**(557 276)**	1 078 763
Achats de placements	**(40 594 397)**	(47 184 429)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**36 474 411**	44 145 551
Intérêts à recevoir	**3 666**	(2 547)
Autres montants à recevoir	**(43 988)**	(77 998)
Charges à payer	**35 629**	(20 398)
Frais de gestion à payer	**6 525**	13 412
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**(4 212 379)**	(2 955 930)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**—**	(343 877)
Produit de l'émission de parts rachetables	**11 513 369**	13 089 554
Rachat de parts rachetables	**(7 267 475)**	(9 847 254)
Entrées de trésorerie nettes liés aux activités de financement	**4 245 894**	2 898 423
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**1 532**	238
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**33 515**	(57 507)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**(57 242)**	27
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**(22 195)**	(57 242)
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**547 136**	527 035
Dividendes reçus	**504 536**	508 803

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds équilibré

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	5 janv. 16	0,578 %	1 810 000	1 809 457	1 809 457	
Bons du Trésor du Canada	11 fév. 16	0,438 %	245 000	244 790	244 790	
Bons du Trésor du Canada	25 fév. 16	0,483 %	1 335 000	1 333 544	1 333 544	
Bons du Trésor du Canada	10 mars 16	0,487 %	435 000	434 595	434 595	
Total des billets à court terme				**3 822 386**	**3 822 386**	**5,54**
Fonds sous-jacents						
Fiera Capital Fonds d'obligations, catégorie O			1 441 202	17 938 415	17 696 955	
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, catégorie O			2 126 144	22 692 654	20 555 773	
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O			38 168	4 373 841	4 852 421	
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, catégorie O			608 270	13 676 029	22 104 028	
Fonds Fiera Actions mondiales			4	66	66	
Total des fonds en gestion commune				**58 681 005**	**65 209 243**	**94,50**
Total des placements				**62 503 391**	**69 031 629**	
Autres actifs (passifs) nets					**(25 505)**	**(0,04)**
Actifs nets attribuables aux porteurs de parts rachetables				**62 503 391**	**69 006 124**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds équilibré (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale axée sur une grande diversification parmi toutes les principales catégories de titres. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation et des titres à revenu fixe canadiens.

Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou

les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et FV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie AV peuvent être converties en parts des catégories A, B, F ou O du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du gestionnaire, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les parts de catégorie FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, et doivent respecter les niveaux d'investissement minimums tels que déterminés par le gestionnaire. Les parts de catégorie FV peuvent être converties en parts des catégories A, AV, B F ou O du même fonds ou d'un autre fonds sous réserve de l'approbation du gestionnaire et de certaines exigences d'admissibilité.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**6 624**	**37 040**	**759**	**(8 284)**	**36 139**
2014	6 930	1 535	622	(2 463)	6 624
Catégorie AV					
2015	**52**	**143 687**	**3 624**	**(7 270)**	**140 093**
2014	—	48	4	—	52
Catégorie B					
2015	**2 927 654**	**297 503**	**121 260**	**(259 311)**	**3 087 106**
2014	2 442 062	570 825	266 362	(351 595)	2 927 654
Catégorie F					
2015	**7 629**	**715**	**302**	**(787)**	**7 859**
2014	3 641	3 436	554	(2)	7 629
Catégorie FV					
2015	**51**	**86 643**	**1 567**	**(1 071)**	**87 190**
2014	—	47	4	—	51
Catégorie O					
2015	**194 953**	**1 536**	**4 671**	**(72 621)**	**128 539**
2014	241 633	56 749	12 881	(116 310)	194 953

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement et/ou remboursement de capital	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Le Fonds a pour objectif de verser des distributions équivalant à un rendement de 5 % par année et peut, dans la mesure nécessaire, distribuer un remboursement de capital. Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Catégorie A	**2,00**	2,00
Catégorie AV	**1,70**	1,70
Catégorie B	**1,25**	1,25
Catégorie F	**1,00**	1,00
Catégorie FV	**0,70**	0,70

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015 $	31 décembre 2014 $
Revenus		
Revenus provenant de fonds sous-jacents		
Fiera Capital Fonds d'obligations, catégorie O		
Dividendes	**—**	5 319
Intérêts	**503 889**	530 974
Gains en capital	**321 449**	—
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, catégorie O		
Dividendes	**295 456**	247 413
Gains en capital	**580 100**	3 113 217
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O		
Dividendes	**—**	9 192
Gains en capital	**165 612**	666 941
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, catégorie O		
Distributions provenant de fonds sous-jacents	**193 313**	246 949
Charges		
Frais de gestion	**896 106**	633 071
Frais de comptabilité de fonds	**9 058**	6 461

	Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**78 878**	72 353
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**2 001**	4 427

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Catégorie A	**0,25**	1,31
Catégorie AV	**0,04**	100,00
Catégorie B	**—**	—
Catégorie F	**0,94**	0,93
Catégorie FV	**0,06**	100,00
Catégorie O	**—**	—

7. Commissions de courtage

En 2015 et 2014, le Fonds n'a pas eu de rabais de courtage inclus dans les commissions.

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1: Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » .

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	**3 822 386**	**—**	**—**	**3 822 386**
Fonds sous-jacents	**65 209 243**	**—**	**—**	**65 209 243**
Total de l'actif	**69 031 629**	**—**	**—**	**69 031 629**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	6 492 149	—	—	6 492 149
Fonds sous-jacents	55 806 505	—	—	55 806 505
Total de l'actif	62 298 654	—	—	62 298 654

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition directe du Fonds au risque de change est négligeable.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend la liste des actifs et des passifs financiers du Fonds à la juste valeur et classés en fonction de la date de réévaluation contractuelle ou de la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux. Le tableau illustre également l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % au 31 décembre 2015 (0,50 % au 31 décembre 2014) des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	Moins d'un an $	1 à 5 ans $	5 à 10 ans $	Plus de 10 ans $	Total $	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables $
31 décembre 2015	**3 822 386**	**—**	**—**	**—**	**3 822 386**	**3 000**
31 décembre 2014	6 492 149	—	—	—	6 492 149	5 000

Les fluctuations de taux ont un effet minime sur les titres du marché monétaire, puisqu'ils sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et que leur nature est axée sur le court terme.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indices mixtes moyens pondérés	+/-10	**+/-4 313 000**	+/-3 924 000
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada (35 %)			
Indice S&P TSX composé (32,5 %)			
Indice MSCI Monde (27,5 %)			
Bons du Trésor à 91 jours FTSE TMX Canada (5 %)			

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds:

Segment de marché	**31 décembre 2015** %	31 décembre 2014 %
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**5,5**	10,4
Fonds sous-jacents		
Fiera Capital Fonds d'obligations, catégorie O	**25,7**	25,4
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes, catégorie O	**29,8**	27,0
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O	**7,0**	6,4
Fiera Capital Fonds d'actions mondiales, catégorie O	**32,0**	30,9
Autres actifs (passifs) nets	**—**	(0,1)
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds investit dans des actifs financiers dont les notations de crédit sont d'abord attribuées par Standard & Poor's, puis par Moody's si Standard & Poor's n'est pas en mesure d'attribuer une notation, ou par Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») si Moody's n'est pas en mesure d'attribuer une notation. De façon générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, moins il est susceptible de faillir à ses obligations.

Titres du portefeuille par catégorie de notation

	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Notation		
AAA/Aaa/AAA/Obligations A++	**5,5**	10,4
	5,5	10,4

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par

l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	Prêts en cours		**Montant de la garantie**	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
	$	$	**$**	$
	1 835 186	3 118 350	**1 926 947**	3 274 272

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'obligations

États de la situation financière

		Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		**49 576 916**	44 928 536
Trésorerie		**59 001**	436 290
Montants à recevoir sur la vente de placements		**648 758**	3 193 412
Montants à recevoir sur la vente de parts		**—**	267
Intérêts à recevoir		**270 994**	266 839
Autres montants à recevoir		**2 662**	2 405
Total de l'actif		**50 558 331**	48 827 749
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer pour les parts rachetées		**32 897**	1 071
Achats de placements à payer		**—**	574 708
Frais de gestion à payer		**10 571**	11 608
Charges à payer		**76 555**	41 672
Total du passif		**120 023**	629 059
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**50 438 308**	48 198 690
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**2 500 526**	2 545 697
Catégorie B		**8 003 202**	9 085 253
Catégorie F		**4 896 592**	4 355 886
Catégorie O		**35 037 988**	32 211 854
		50 438 308	48 198 690
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	**note 4**		
Catégorie A		**190 094**	188 734
Catégorie B		**603 604**	668 294
Catégorie F		**394 799**	342 498
Catégorie O		**2 853 477**	2 556 832
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**13,15**	13,49
Catégorie B		**13,26**	13,59
Catégorie F		**12,40**	12,72
Catégorie O		**12,28**	12,60

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**1 689 618**	1 801 135
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**4 776**	2 792
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**440 592**	1 088 041
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**(818 092)**	1 705 046
Total des revenus (pertes)		**1 316 894**	4 597 014
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**132 878**	131 648
Droits de garde		**15 643**	11 590
Frais d'évaluation de fonds		**48 052**	53 017
Honoraires d'audit		**16 884**	20 419
Frais juridiques		**7 727**	13 680
Frais de communication aux porteurs de parts		**79 767**	84 686
Droits de dépôt		**29 754**	23 250
Frais de comptabilité de fonds		**7 215**	5 349
Frais du comité d'examen indépendant		**8 310**	7 326
Retenues d'impôts		**—**	29
Total des charges		**346 230**	350 994
Revenu net de placement avant abandons et absorptions		**970 664**	4 246 020
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire		**—**	19 087
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**970 664**	4 265 107
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**27 239**	246 258
Catégorie B		**124 432**	688 010
Catégorie F		**55 180**	429 908
Catégorie O		**763 813**	2 900 931
		970 664	4 265 107
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**187 648**	224 341
Catégorie B		**638 870**	648 520
Catégorie F		**408 215**	385 044
Catégorie O		**2 672 630**	2 662 466
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**0,15**	1,10
Catégorie B		**0,19**	1,06
Catégorie F		**0,14**	1,12
Catégorie O		**0,29**	1,09

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Catégorie A	2014	2015 Catégorie B	2014
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**2 545 697**	3 730 850	**9 085 253**	8 681 917
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**27 239**	246 258	**124 432**	688 010
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**702 482**	109 730	**665 140**	1 580 818
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**80 062**	51 738	**316 163**	222 186
Rachat de parts rachetables		**(763 649)**	(1 531 878)	**(1 867 240)**	(1 862 053)
		18 895	(1 370 410)	**(885 937)**	(59 049)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**44 242**	61 001	**170 695**	223 104
Gains en capital nets		**47 063**	—	**149 851**	—
Remboursement de frais de gestion		**—**	—	**—**	2 521
		91 305	61 001	**320 546**	225 625
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(45 171)**	(1 185 153)	**(1 082 051)**	403 336
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**2 500 526**	2 545 697	**8 003 202**	9 085 253

		2015 Catégorie F	2014	2015 Catégorie O	2014
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**4 355 886**	6 139 882	**32 211 854**	34 378 567
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**55 180**	429 908	**763 813**	2 900 931
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**3 481 065**	814 746	**8 709 417**	3 780 283
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**195 179**	109 453	**1 647 629**	1 058 874
Rachat de parts rachetables		**(2 983 066)**	(3 019 328)	**(6 624 122)**	(8 824 773)
		693 178	(2 095 129)	**3 732 924**	(3 985 616)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**113 581**	118 775	**1 024 373**	1 082 028
Gains en capital nets		**94 071**	—	**646 230**	—
		207 652	118 775	**1 670 603**	1 082 028
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**540 706**	(1 783 996)	**2 826 134**	(2 166 713)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**4 896 592**	4 355 886	**35 037 988**	32 211 854

		2015 Total	2014
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**48 198 690**	52 931 216
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**970 664**	4 265 107
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**13 558 104**	6 285 577
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**2 239 033**	1 442 251
Rachat de parts rachetables		**(12 238 077)**	(15 238 032)
		3 559 060	(7 510 204)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**1 352 891**	1 484 908
Gains en capital nets		**937 215**	—
Remboursement de frais de gestion		**—**	2 521
		2 290 106	1 487 429
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 239 618**	(4 732 526)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**50 438 308**	48 198 690

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015 **$**	2014 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**970 664**	4 265 107
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(440 592)**	(1 088 041)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**818 092**	(1 705 046)
Achats de placements	**(228 682 090)**	(136 710 585)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**225 626 156**	144 535 928
Montants à recevoir du gestionnaire	**—**	52 607
Intérêts à recevoir	**(4 155)**	81 163
Autres montants à recevoir	**(257)**	(1 015)
Charges à payer	**34 883**	(22 418)
Frais de gestion à payer	**(1 037)**	(3 207)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**(1 678 336)**	9 404 493
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(51 073)**	(45 178)
Produit de l'émission de parts rachetables	**13 558 371**	6 285 310
Rachat de parts rachetables	**(12 206 251)**	(15 247 693)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**1 301 047**	(9 007 561)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**(377 289)**	396 932
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**436 290**	39 358
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**59 001**	436 290
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**1 685 463**	1 882 298

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'obligations

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	11 fév. 2016	0,466 %	3 295 000	3 292 067	3 292 067	
Bons du Trésor du Canada	25 fév. 2016	0,468 %	1 660 000	1 658 240	1 658 240	
Bons du Trésor du Canada	24 mars 2016	0,493 %	225 000	224 746	224 746	
Total des billets à court terme				**5 175 053**	**5 175 053**	**10,26**
Obligations et débentures						
Obligations d'État et obligations garanties						
Cadillac Fairview Finance Trust	09 mai 2018	3,640 %	800 000	853 288	844 600	
Cadillac Fairview Finance Trust	25 janv. 2021	4,310 %	1 168 000	1 207 128	1 316 454	
Obligations du Gouvernement du Canada	01 fév. 2018	1,250 %	789 000	804 769	801 578	
Obligations du Gouvernement du Canada	01 déc. 2045	3,500 %	2 664 000	3 400 532	3 455 110	
CDP Financial Inc.	15 juil. 2020	4,600 %	638 000	684 631	724 595	
Province de l'Alberta	01 juin 2025	2,350 %	625 000	646 394	623 719	
Province du Manitoba	02 juin 2024	3,300 %	624 000	633 672	673 367	
Province du Manitoba	05 sept. 2046	2,850 %	765 000	761 366	689 983	
Province du Nouveau-Brunswick	04 mai 2022	1,550 %	328 000	318 596	320 939	
Province de la Nouvelle-Écosse	01 juin 2025	2,150 %	652 000	643 665	635 719	
Province de la Nouvelle-Écosse	01 juin 2042	4,400 %	580 000	706 507	682 823	
Province de l'Ontario	08 sept. 2018	2,100 %	585 000	601 134	602 878	
Province de l'Ontario	02 juin 2024	3,500 %	1 286 000	1 423 120	1 416 432	
Province de l'Ontario	02 juin 2045	3,450 %	987 000	1 071 167	1 032 555	
Province de Québec	01 déc. 2018	4,500 %	1 341 000	1 498 424	1 475 687	
Province de Québec	01 déc. 2022	3,500 %	586 000	640 926	646 685	
Province de Québec	01 sept. 2025	2,750 %	636 000	666 097	657 053	
Province de Québec	01 déc. 2043	4,250 %	1 519 000	1 850 195	1 794 865	
PSP Capital Inc.	04 avr. 2024	3,290 %	109 000	108 944	117 713	
Royal Office Finance LP	12 nov. 2032	5,209 %	1 933 830	2 012 979	2 279 186	
TCHC Issuer Trust	11 mai 2037	4,877 %	1 713 000	1 827 759	2 048 143	
				22 361 293	**22 840 084**	**45,28**
Obligations de sociétés						
AT&T Inc.	25 nov. 2020	3,825 %	703 000	711 887	746 429	
Banque de Nouvelle-Écosse, OTV	18 oct. 2024	3,036 %	394 000	392 508	406 545	
BP LP	09 janv. 2020	3,244 %	1 327 862	1 335 058	1 377 926	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	28 oct. 2024	3,000 %	514 000	513 882	515 524	
Banque Canadienne de l'Ouest	17 déc. 2024	3,463 %	1 000 000	1 000 000	1 015 754	
Capital City Link General Partnership	31 mars 2046	4,386 %	100 000	103 845	102 469	
Capital Desjardins Inc.	05 mai 2020	5,187 %	790 000	906 833	882 919	
Fiducie de capital CIBC, OTV	30 juin 2108	9,976 %	750 000	984 177	926 328	
Enbridge Pipelines Inc.	30 nov. 2022	2,930 %	400 000	399 932	400 230	
Collectif Santé Montréal SEC	30 sept. 2049	6,721 %	815 000	836 827	1 060 669	
Hospital Infrastructure Partners NOH Partnership	31 janv. 2045	5,439 %	500 000	591 850	586 469	
Banque HSBC Canada	29 sept. 2021	2,908 %	530 000	548 465	541 559	
Banque Laurentienne du Canada	23 janv. 2020	2,500 %	652 000	651 087	650 411	
Leisureworld Senior Care LP	03 fév. 2021	3,474 %	603 000	606 060	640 046	
Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	01 juin 2025	2,100 %	538 000	537 978	533 742	
Metropolitan Life Global Funding I Prvt.	16 avr. 2020	1,875 %	475 000	474 687	472 620	
North West Redwater Partnership	24 avr. 2026	3,200 %	413 000	412 120	414 989	
Reliance LP	15 mars 2017	4,574 %	301 000	301 000	307 694	
Banque Royale du Canada	17 juil. 2024	3,040 %	606 000	614 542	609 717	
Banque Royale du Canada	29 sept. 2026	3,450 %	750 000	749 678	751 257	
SEC LP and Arci Ltd.	29 août 2033	5,188 %	1 159 767	1 170 798	1 234 766	
SNC-Lavalin Innisfree McGill Finance Inc.	30 juin 2044	6,632 %	894 701	1 114 064	1 154 883	
SP LP / SP1 LP	15 juin 2019	3,210 %	1 296 805	1 296 806	1 338 101	
Fiducie de capital TD IV, OTV	30 juin 2049	9,523 %	1 234 000	1 648 624	1 512 972	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Obligations de sociétés (suite)						
Banque Toronto-Dominion	22 déc. 2021	2,621 %	518 000	530 986	529 360	
Banque Toronto-Dominion, OTV	24 juin 2025	2,692 %	667 000	667 000	657 642	
TransCanada PipeLines Ltd.	15 nov. 2021	3,650 %	571 000	590 056	608 736	
TransCanada PipeLines Ltd.	17 juil. 2025	3,300 %	570 000	569 276	576 417	
Wells Fargo & Co.	21 mai 2025	3,874 %	544 000	544 000	562 896	
West Edmonton Mall Property Inc.	13 fév. 2024	4,056 %	418 222	419 112	442 709	
				21 223 138	21 561 779	42,75
Total des obligations et débentures				**43 584 431**	**44 401 863**	**88,03**
Total des placements				**48 759 484**	**49 576 916**	
Autres actifs (passifs) nets					**861 392**	**1,71**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				**48 759 484**	**50 438 308**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'obligations (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est d'offrir une protection du capital et un revenu courant élevé principalement en investissant dans des titres de revenu canadiens. Le Fonds investira principalement dans des titres de créance à court et à long terme émis ou garantis par des gouvernements municipaux, provinciaux et fédéraux ainsi que ceux émis par des sociétés canadiennes.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou

les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**188 734**	**51 562**	**6 050**	**(56 252)**	**190 094**
2014	292 788	8 274	3 893	(116 221)	188 734
Catégorie B					
2015	**668 294**	**47 700**	**23 681**	**(136 071)**	**603 604**
2014	673 615	117 891	16 564	(139 776)	668 294
Catégorie F					
2015	**342 498**	**270 709**	**15 636**	**(234 044)**	**394 799**
2014	510 818	65 011	8 720	(242 051)	342 498
Catégorie O					
2015	**2 556 832**	**683 564**	**133 155**	**(520 074)**	**2 853 477**
2014	2 877 337	303 793	85 165	(709 463)	2 556 832

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**1,00**	1,00
Catégorie B	**0,75**	0,75
Catégorie F	**0,50**	0,50

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**132 878**	131 648
Frais de comptabilité de fonds	**7 215**	5 349
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	**—**	(19 087)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**10 571**	11 608
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**1 495**	1 926

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**0,05**	0,05
Catégorie B	**—**	—
Catégorie F	**—**	—
Catégorie O	**—**	—

7. Commissions de courtage

En 2015 et 2014, le Fonds n'a pas eu de rabais de courtage inclus dans les commissions.

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » .

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	**5 175 053**	**—**	**—**	**5 175 053**
Obligations et débentures	**20 791 941**	**23 609 922**	**—**	**44 401 863**
Total de l'actif	**25 966 994**	**23 609 922**	**—**	**49 576 916**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	5 331 877	—	—	5 331 877
Obligations et débentures	16 926 718	22 669 941	—	39 596 659
Total de l'actif	22 258 595	22 669 941	—	44 928 536

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Cependant, au cours de la période close le 31 décembre 2014, la répartition entre le niveau 1 et le niveau 2 a été modifiée afin de refléter l'amélioration des critères de classement de certains instruments financiers.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend la liste des actifs et des passifs financiers du Fonds à la juste valeur et classés en fonction de la date de réévaluation contractuelle ou de la date d'échéance, selon la plus rapprochée des deux. Le tableau illustre également l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % au 31 décembre 2015 (0,50 % au 31 décembre 2014) des taux d'intérêt en vigueur, en supposant un déplacement parallèle de la courbe de rendement, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	Moins d'un an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
	$	$	$	$	$	$
31 décembre 2015	**5 175 053**	**10 225 438**	**14 448 957**	**19 727 468**	**49 576 916**	**3 809 000**
31 décembre 2014	5 331 877	10 777 993	13 565 088	15 253 578	44 928 536	1 466 000

Les fluctuations de taux ont un effet minime sur les titres du marché monétaire, puisqu'ils sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et que leur nature est axée sur le court terme.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des

instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de prix est négligeable.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Segment de marché	**%**	%
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**10,3**	11,1
Obligations et débentures		
Obligations d'État et obligations garanties	**45,3**	39,4
Obligations de sociétés	**42,7**	42,7
Autres actifs (passifs) nets	**1,7**	6,8
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Le Fonds investit dans des actifs financiers dont les notations de crédit sont d'abord attribuées par Standard & Poor's, puis par Moody's si Standard & Poor's n'est pas en mesure d'attribuer une notation, ou par Dominion Bond Rating Service (« DBRS ») si Moody's n'est pas en mesure d'attribuer une notation. De façon générale, plus la notation de crédit d'un titre est élevée, moins il est susceptible de faillir à ses obligations.

Titres du portefeuille par catégorie de notation

	Pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Notation	**%**	%
AAA/Aaa/AAA/Obligations A++	**25,4**	35,4
AA/Aa/AA/Obligations A+	**16,6**	10,4
A/A/A/Obligations A	**42,7**	34,9
BBB/Baa/BBB/obligations/B++	**13,6**	12,5
	98,3	93,2

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

Prêts en cours		**Montant de la garantie**	
31 décembre 2015	31 décembre 2014	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
$	$	**$**	$
8 712 616	8 727 383	**9 187 229**	9 163 754

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

États de la situation financière

		Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		**26 054 647**	41 497 922
Montants à recevoir sur la vente de placements		**—**	175 855
Montants à recevoir sur la vente de parts		**3 017**	598
Intérêts à recevoir		**—**	10
Dividendes à recevoir		**190 400**	206 735
Autres montants à recevoir		**28 398**	26 824
Total de l'actif		**26 276 462**	41 907 944
Passif			
Passifs courants			
Dette bancaire		**11 306**	37 357
Montants à payer pour les parts rachetées		**181 890**	13 855
Achats de placements à payer		**—**	282 712
Frais de gestion à payer		**25 862**	36 218
Charges à payer		**78 036**	43 833
Total du passif		**297 094**	413 975
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**25 979 368**	41 493 969
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**296 610**	687 050
Catégorie B		**20 448 965**	27 054 074
Catégorie F		**232 169**	387 064
Catégorie O		**5 001 624**	13 365 781
		25 979 368	41 493 969
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	**note 4**		
Catégorie A		**21 471**	40 672
Catégorie B		**1 409 285**	1 540 060
Catégorie F		**15 630**	21 606
Catégorie O		**309 746**	697 399
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**13,81**	16,89
Catégorie B		**14,51**	17,57
Catégorie F		**14,85**	17,91
Catégorie O		**16,15**	19,17

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**46 404**	80 792
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**11 155**	17 453
Dividendes		**1 450 652**	1 901 043
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**(195)**	12
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**787 808**	3 506 057
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**(5 789 731)**	(3 617 383)
Total des revenus (pertes)		**(3 493 907)**	1 887 974
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**364 546**	418 710
Droits de garde		**16 050**	15 082
Frais d'évaluation de fonds		**51 540**	59 692
Honoraires d'audit		**16 882**	20 491
Frais juridiques		**7 726**	13 671
Frais de communication aux porteurs de parts		**81 661**	84 405
Droits de dépôt		**29 750**	11 292
Frais de comptabilité de fonds		**5 183**	4 784
Frais du comité d'examen indépendant		**8 309**	7 316
Retenues d'impôts		**317**	239
Coûts de transactions	**note 7**	**61 381**	73 834
Total des charges		**643 345**	709 516
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(4 137 252)**	1 178 458
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**(85 296)**	(14 474)
Catégorie B		**(3 244 276)**	811 509
Catégorie F		**(30 277)**	(2 049)
Catégorie O		**(777 403)**	383 472
		(4 137 252)	1 178 458
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**35 101**	34 341
Catégorie B		**1 479 523**	1 636 699
Catégorie F		**14 271**	21 321
Catégorie O		**442 115**	633 966
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**(2,43)**	(0,42)
Catégorie B		**(2,19)**	0,50
Catégorie F		**(2,12)**	(0,10)
Catégorie O		**(1,76)**	0,60

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie A		Catégorie B	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**687 050**	440 758	**27 054 074**	30 320 880
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(85 296)**	(14 474)	**(3 244 276)**	811 509
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**249 269**	351 995	**795 036**	2 099 022
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**25 209**	26 664	**1 171 551**	1 268 326
Rachat de parts rachetables		**(551 753)**	(89 318)	**(4 106 703)**	(6 066 426)
		(277 275)	289 341	**(2 140 116)**	(2 699 078)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**14 144**	18 273	**633 950**	854 664
Remboursement de capital		**13 725**	10 302	**586 767**	496 924
Remboursement de frais de gestion		**—**	—	**—**	27 649
		27 869	28 575	**1 220 717**	1 379 237
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(390 440)**	246 292	**(6 605 109)**	(3 266 806)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**296 610**	687 050	**20 448 965**	27 054 074

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie F		Catégorie O	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**387 064**	282 115	**13 365 781**	11 012 325
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(30 277)**	(2 049)	**(777 403)**	383 472
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**42 454**	204 164	**675 188**	4 186 519
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**3 982**	12 299	**258 049**	264 430
Rachat de parts rachetables		**(159 370)**	(91 398)	**(8 171 590)**	(1 962 624)
		(112 934)	125 065	**(7 238 353)**	2 488 325
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**5 930**	11 554	**176 820**	331 477
Remboursement de capital		**5 754**	6 513	**171 581**	186 864
		11 684	18 067	**348 401**	518 341
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(154 895)**	104 949	**(8 364 157)**	2 353 456
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**232 169**	387 064	**5 001 624**	13 365 781

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015	2014
		Total	
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**41 493 969**	42 056 078
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(4 137 252)**	1 178 458
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**1 761 947**	6 841 700
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**1 458 791**	1 571 719
Rachat de parts rachetables		**(12 989 416)**	(8 209 766)
		(9 768 678)	203 653
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**830 844**	1 215 968
Remboursement de capital		**777 827**	700 603
Remboursement de frais de gestion		**—**	27 649
		1 608 671	1 944 220
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(15 514 601)**	(562 109)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**25 979 368**	41 493 969

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015 $	2014 $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(4 137 252)**	1 178 458
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**195**	(12)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(787 808)**	(3 506 057)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**5 789 731**	3 617 383
Achats de placements	**(25 658 768)**	(36 491 676)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**35 993 263**	36 973 895
Intérêts à recevoir	**10**	67
Dividendes à recevoir	**16 335**	3 162
Autres montants à recevoir	**(1 574)**	9 092
Charges à payer	**34 203**	(20 386)
Frais de gestion à payer	**(10 356)**	(1 573)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**11 237 979**	1 762 353
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(149 880)**	(372 501)
Produit de l'émission de parts rachetables	**1 759 528**	6 851 290
Rachat de parts rachetables	**(12 821 381)**	(8 217 113)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**(11 211 733)**	(1 738 324)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**(195)**	12
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**26 246**	24 029
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**(37 357)**	(61 398)
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**(11 306)**	(37 357)
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**46 414**	80 859
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	**1 466 987**	1 904 205

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Actions				
Biens de consommation discrétionnaire				
Médias				
Shaw Communications Inc.	30 400	836 355	723 520	
Thomson Reuters Corp.	13 166	409 751	690 030	
Total, biens de consommation discrétionnaire		**1 246 106**	**1 413 550**	**5,44**
Services financiers				
Banques				
Banque de Nouvelle-Écosse	39 300	2 539 929	2 199 621	
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 125	1 197 923	1 288 059	
Banque Royale du Canada	12 500	934 656	926 875	
Banque Toronto-Dominion	13 500	707 837	732 240	
		5 380 345	5 146 795	19,81
Services financiers diversifiés				
CI Financial Corp.	18 400	552 886	563 040	2,17
Assurances				
Corporation Financière Power	32 581	1 187 397	1 036 402	3,99
Immobilier				
Allied Properties REIT	11 700	404 155	369 369	
Canadian Apartment Properties REIT	24 925	653 995	668 987	
Fonds de placement immobilier RioCan	56 050	1 437 109	1 327 825	
		2 495 259	2 366 181	9,11
Total, services financiers		**9 615 887**	**9 112 418**	**35,08**
Industries				
Biens d'équipements				
Russel Metals Inc.	24 775	673 934	398 134	
WSP Global Inc.	22 885	632 655	972 841	
Total, industries		**1 306 589**	**1 370 975**	**5,28**
Énergie				
ARC Resources Ltd.	49 850	1 136 295	832 495	
Crescent Point Energy Corp.	44 779	1 788 529	721 837	
Husky Energy Inc.	463	12 095	6 632	
Inter Pipeline Fund, cat. A	52 814	1 338 804	1 172 999	
Pembina Pipeline Corp.	32 924	1 311 304	992 659	
Peyto Exploration & Development Corp.	17 100	409 406	425 277	
TransCanada Corp.	39 455	1 785 372	1 782 971	
Vermilion Energy Inc.	20 034	1 079 086	753 478	
Whitecap Resources Inc.	104 666	1 144 281	949 321	
Total, énergie		**10 005 172**	**7 637 669**	**29,40**
Matières premières				
Agrium Inc.	6 255	695 678	773 556	
Chemtrade Logistics Income Fund	27 275	544 846	487 132	
Total, matières premières		**1 240 524**	**1 260 688**	**4,85**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Services de télécommunications				
BCE Inc.	35 047	1 861 738	1 873 613	
Manitoba Telecom Services Inc.	14 625	469 987	435 386	
Total, services de télécommunications		**2 331 725**	**2 308 999**	**8,89**
Services publics				
Brookfield Renewable Energy Partners LP	44 300	1 387 259	1 606 761	
Capital Power Corp.	18 268	423 824	324 622	
Superior Plus Corp.	93 449	1 178 962	1 005 511	
Total, services publics		**2 990 045**	**2 936 894**	**11,30**
Divers				
iShares S&P/TSX 60 Index ETF	700	14 064	13 454	
Total, divers		**14 064**	**13 454**	**0,05**
Total des actions		**28 750 112**	**26 054 647**	**100,29**
Total des placements		**28 750 112**	**26 054 647**	
Coûts des transactions		**(32 046)**		
Autres actifs (passifs) nets			**(75 279)**	**(0,29)**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**28 718 066**	**25 979 368**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds de revenu élevé (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de fournir un revenu élevé ainsi qu'une croissance du capital modérée en investissant principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, y compris des fiducies de placement immobilier (FPI), des fiducies de revenu, des titres à revenu fixe et des actions à rendement élevé.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne

comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**40 672**	**14 407**	**1 580**	**(35 188)**	**21 471**
2014	25 253	19 054	1 496	(5 131)	40 672
Catégorie B					
2015	**1 540 060**	**45 773**	**71 360**	**(247 908)**	**1 409 285**
2014	1 685 995	113 516	68 864	(328 315)	1 540 060
Catégorie F					
2015	**21 606**	**2 701**	**234**	**(8 911)**	**15 630**
2014	15 437	10 555	652	(5 038)	21 606
Catégorie O					
2015	**697 399**	**36 455**	**14 194**	**(438 302)**	**309 746**
2014	571 694	208 310	13 258	(95 863)	697 399

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement et/ou remboursement de capital	Mensuelle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Le Fonds a pour objectif de verser des distributions équivalant à un rendement de 5 % à 7 % par année et peut, dans la mesure nécessaire, distribuer un remboursement de capital. Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Catégorie A	**2,00**	2,00
Catégorie B	**1,25**	1,25
Catégorie F	**1,00**	1,00

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune

des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**364 546**	418 710
Frais de comptabilité de fonds	**5 183**	4 784
Coûts de transactions	**3 052**	3 847

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**25 862**	36 218
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**914**	1 746

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**0,61**	0,30
Catégorie B	**—**	—
Catégorie F	**0,58**	0,40
Catégorie O	**—**	—

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 14 336 $ (2014 – 24 139 $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Actions	**26 054 647**	**—**	**—**	**26 054 647**
Total de l'actif	**26 054 647**	**—**	**—**	**26 054 647**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	94 860	—	—	94 860
Actions	41 403 062	—	—	41 403 062
Total de l'actif	41 497 922	—	—	41 497 922

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice composé à dividendes élevés S&P TSX ($ CA)	+/-10	**+/-2 534 000**	+/-3 782 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Segment de marché	**%**	%
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**—**	0,2
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**5,4**	5,1
Services financiers	**35,1**	33,1
Industries	**5,3**	4,9
Énergie	**29,4**	30,4
Matières premières	**4,8**	6,2
Services de télécommunications	**8,9**	9,7
Services publics	**11,3**	8,7
Technologies de l'information	**—**	1,7
Divers	**0,1**	—
Autres actifs (passifs) nets	**(0,3)**	—
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital	**Pertes autres qu'en capital**	
	Montants	**Montants**	
	$	**$**	**Année d'expiration**
31 décembre 2015	**1 803 882**	**—**	**—**

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

Prêts en cours		Montant de la garantie	
31 décembre 2015	31 décembre 2014	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
$	$	**$**	$
8 811 747	18 385 738	**9 252 339**	19 305 031

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance

États de la situation financière

		Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		**419 136 510**	460 888 844
Trésorerie		**234 674**	41 873
Montants à recevoir sur la vente de placements		**1 517 702**	1 655 083
Montants à recevoir sur la vente de parts		**46 975**	128 762
Intérêts à recevoir		**1 066**	3 060
Dividendes à recevoir		**813 235**	632 529
Autres montants à recevoir		**23 702**	23 379
Total de l'actif		**421 773 864**	463 373 530
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer pour les parts rachetées		**467 141**	230 896
Achats de placements à payer		**424 494**	2 486 219
Frais de gestion à payer		**418 700**	485 879
Charges à payer		**166 180**	134 215
Total du passif		**1 476 515**	3 337 209
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**420 297 349**	460 036 321
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**3 192 309**	2 934 456
Catégorie AV		**46 818**	932
Catégorie B		**340 034 932**	374 463 196
Catégorie F		**6 259 508**	5 690 975
Catégorie FV		**249 399**	936
Catégorie O		**70 514 383**	76 945 826
		420 297 349	460 036 321
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie			
Catégorie A	**note 4**	**30 352**	26 770
Catégorie AV		**414**	8
Catégorie B		**2 990 818**	3 183 860
Catégorie F		**53 582**	47 228
Catégorie FV		**2 126**	8
Catégorie O		**554 650**	593 358
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**105,18**	109,62
Catégorie AV		**113,16**	117,44
Catégorie B		**113,69**	117,61
Catégorie F		**116,82**	120,50
Catégorie FV		**117,33**	120,64
Catégorie O		**127,13**	129,68

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**197 445**	430 611
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**277 969**	208 182
Dividendes		**5 966 049**	6 238 205
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**(57 529)**	(167)
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**28 774 954**	83 761 605
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**(26 083 872)**	(34 774 351)
Total des revenus (pertes)		**9 075 016**	55 864 085
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**5 334 384**	5 765 948
Droits de garde		**38 920**	46 298
Frais d'évaluation de fonds		**72 887**	88 290
Honoraires d'audit		**16 927**	20 557
Frais juridiques		**7 956**	13 566
Frais de communication aux porteurs de parts		**478 262**	486 156
Droits de dépôt		**34 462**	31 645
Frais de comptabilité de fonds		**66 640**	52 936
Frais du comité d'examen indépendant		**8 332**	7 334
Retenues d'impôts		**41 616**	12 055
Coûts de transactions	**note 7**	**634 624**	1 028 567
Total des charges		**6 735 010**	7 553 352
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 340 006**	48 310 733
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**(69 166)**	58 466
Catégorie AV*		**(2 383)**	(68)
Catégorie B		**1 347 456**	38 022 505
Catégorie F		**(35 332)**	307 358
Catégorie FV*		**(13 602)**	(64)
Catégorie O		**1 113 033**	9 922 536
		2 340 006	48 310 733
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**29 007**	18 735
Catégorie AV*		**357**	7
Catégorie B		**3 037 162**	2 794 303
Catégorie F		**48 791**	33 874
Catégorie FV*		**1 238**	7
Catégorie O		**595 239**	505 247
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**(2,38)**	3,12
Catégorie AV*		**(6,68)**	(9,71)
Catégorie B		**0,44**	13,61
Catégorie F		**(0,72)**	9,07
Catégorie FV*		**(10,99)**	(9,14)
Catégorie O		**1,87**	19,64

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Catégorie A $	2014 Catégorie A $	2015 Catégorie AV* $	2014 Catégorie AV* $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**2 934 456**	1 433 727	**932**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(69 166)**	58 466	**(2 383)**	(68)
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**890 048**	1 918 251	**56 930**	1 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**106 629**	489 092	**32**	156
Rachat de parts rachetables		**(563 365)**	(473 997)	**(7 038)**	—
		433 312	1 933 346	**49 924**	1 156
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Gains en capital nets		**104 067**	489 110	**1 655**	156
Remboursement de frais de gestion		**2 226**	1 973	**—**	—
		106 293	491 083	**1 655**	156
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**257 853**	1 500 729	**45 886**	932
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**3 192 309**	2 934 456	**46 818**	932

		2015 Catégorie B $	2014 Catégorie B $	2015 Catégorie F $	2014 Catégorie F $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**374 463 196**	375 266 392	**5 690 975**	3 547 323
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**1 347 456**	38 022 505	**(35 332)**	307 358
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**6 664 335**	10 126 112	**2 126 520**	2 420 948
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**11 425 607**	61 644 739	**196 987**	879 139
Rachat de parts rachetables		**(42 211 783)**	(47 612 702)	**(1 507 276)**	(487 393)
		(24 121 841)	24 158 149	**816 231**	2 812 694
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Gains en capital nets		**11 653 879**	62 960 649	**212 186**	976 265
Remboursement de frais de gestion		**—**	23 201	**180**	135
		11 653 879	62 983 850	**212 366**	976 400
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(34 428 264)**	(803 196)	**568 533**	2 143 652
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**340 034 932**	374 463 196	**6 259 508**	5 690 975

		2015 Catégorie FV* $	2014 Catégorie FV* $	2015 Catégorie O $	2014 Catégorie O $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**936**	—	**76 945 826**	74 749 525
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(13 602)**	(64)	**1 113 033**	9 922 536
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**270 820**	1 000	**9 433 750**	21 548 052
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**32**	156	**2 311 211**	12 977 701
Rachat de parts rachetables		**—**	—	**(16 860 790)**	(29 273 992)
		270 852	1 156	**(5 115 829)**	5 251 761
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Gains en capital nets		**8 787**	156	**2 428 647**	12 977 996
		8 787	156	**2 428 647**	12 977 996
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**248 463**	936	**(6 431 443)**	2 196 301
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**249 399**	936	**70 514 383**	76 945 826

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août, 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Total	2014
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**460 036 321**	454 996 967
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 340 006**	48 310 733
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**19 442 403**	36 015 363
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**14 040 498**	75 990 983
Rachat de parts rachetables		**(61 150 252)**	(77 848 084)
		(27 667 351)	34 158 262
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Gains en capital nets		**14 409 221**	77 404 332
Remboursement de frais de gestion		**2 406**	25 309
		14 411 627	77 429 641
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(39 738 972)**	5 039 354
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**420 297 349**	460 036 321

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015	2014
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**2 340 006**	48 310 733
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**57 529**	167
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(28 774 954)**	(83 761 605)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**26 083 872**	34 774 351
Achats de placements	**(245 304 819)**	(396 029 519)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**287 823 891**	439 963 101
Intérêts à recevoir	**1 994**	1 541
Dividendes à recevoir	**(180 706)**	234 174
Autres montants à recevoir	**(323)**	8 330
Charges à payer	**31 965**	(29 586)
Frais de gestion à payer	**(67 179)**	21 434
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**42 011 276**	43 493 121
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(371 129)**	(1 438 658)
Produit de l'émission de parts rachetables	**19 524 190**	35 909 554
Rachat de parts rachetables	**(60 914 007)**	(77 929 051)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**(41 760 946)**	(43 458 155)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**(57 529)**	(167)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**250 330**	34 966
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**41 873**	7 074
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**234 674**	41 873
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**199 439**	432 152
Dividendes reçus	**5 785 343**	6 472 379

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'Échéance	Taux d'Intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	05 janv. 2016	0,578 %	940 000	939 718	939 718	
Bons du Trésor du Canada	06 janv. 2016	0,540 %	1 175 000	1 174 636	1 174 636	
Bons du Trésor du Canada	14 janv. 2016	0,431 %	525 000	524 648	524 648	
Bons du Trésor du Canada	28 janv. 2016	0,459 %	145 000	144 893	144 893	
Bons du Trésor du Canada	11 fév. 2016	0,451 %	420 000	419 643	419 643	
Bons du Trésor du Canada	25 fév. 2016	0,457 %	330 000	329 683	329 683	
Total des billets à court terme				**3 533 221**	**3 533 221**	**0,84**
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Amaya Inc.			200 093	3 011 785	3 487 621	
Cara Operations Ltd.			48 826	1 315 105	1 500 423	
NYX Gaming Group Ltd.			1 018 201	3 999 265	2 769 507	
Performance Sports Group Ltd.			651 334	7 598 717	8 688 796	
Spin Master Corp.			149 931	2 698 758	3 277 492	
Stingray Digital Group Inc.			136 428	859 370	841 761	
				19 483 000	20 565 600	4,89
Médias						
DHX Media Ltd.			1 523 092	7 085 942	12 900 589	3,07
Total, biens de consommation discrétionnaire				**26 568 942**	**33 466 189**	**7,96**
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Liquor Stores N.A. Ltd.			99 001	1 468 635	828 638	0,20
Aliments, boissons et tabac						
AGT Food & Ingredients Inc.			309 834	8 689 236	10 531 258	
Clearwater Seafoods Inc.			693 375	6 754 909	8 313 566	
High Liner Foods Inc.			246 883	4 046 325	3 839 031	
Premium Brands Holdings Corp.			62 598	1 854 820	2 390 618	
				21 345 290	25 074 473	5,97
Total, biens de consommation de base				**22 813 925**	**25 903 111**	**6,17**
Services financiers						
Banques						
Banque Canadienne de l'Ouest			408 535	11 856 660	9 551 548	
Equitable Group Inc.			63 950	4 051 727	3 293 425	
Home Capital Group Inc.			285 826	7 306 013	7 694 436	
				23 214 400	20 539 409	4,89
Services financiers diversifiés						
Acasta Enterprises Inc.			614 366	6 082 223	5 836 477	
Acasta Enterprises Inc., bons de souscription 8 septembre 2020)			320 000	64 000	144 000	
GDI Integrated Facility Services Inc.			130 600	2 297 880	1 874 110	
Tricon Capital Group Inc.			1 560 443	11 277 052	14 137 614	
				19 721 155	21 992 201	5,23

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Immobilier				
Altus Group Ltd./Canada	343 000	6 936 014	6 650 770	
Colliers International Group Inc.	179 243	2 760 911	11 064 670	
Dream Industria REIT	236 343	1 996 939	1 696 943	
FirstService Corp.	251 507	3 432 549	14 059 241	
InterRent REIT	1 254 607	7 046 476	8 230 222	
Killam Properties Inc.	278 900	2 905 721	2 931 239	
Melcor Developments Ltd.	117 654	892 248	1 713 042	
		25 970 858	46 346 127	11,03
Total, services financiers		**68 906 413**	**88 877 737**	**21,15**
Soins de santé				
Produits pharmaceutiques, biotechnologie				
Concordia Healthcare Inc.	184 809	7 096 226	10 449 101	
Knight Therapeutics Inc.	822 320	4 041 910	6 348 310	
		11 138 136	16 797 411	4,00
Total, soins de santé		**11 138 136**	**16 797 411**	**4,00**
Industries				
Biens d'équipements				
Aecon Group Inc.	300 100	3 709 613	4 618 539	
AG Growth International Inc.	97 683	4 223 615	3 247 960	
ATS Automation Tooling Systems Inc.	546 077	7 118 433	6 214 356	
Badger Daylighting Ltd.	450 876	9 221 010	11 010 392	
DIRTT Environmental Solutions	1 427 991	5 107 794	9 910 258	
Lumenpulse Inc.	317 680	5 385 863	5 918 378	
New Flyer Industries Inc.	674 976	8 343 664	19 115 320	
Richelieu Hardware Ltd.	96 938	3 565 008	6 578 213	
Savaria Corp.	331 400	1 664 102	1 826 014	
Toromont Industries Ltd.	138 978	3 219 671	4 384 756	
		51 558 773	72 824 186	17,33
Services commerciaux et fournitures				
Boyd Group Income Fund	262 238	6 681 559	17 333 932	4,12
Transport				
Cargojet Inc.	79 795	1 970 179	2 059 509	
TransForce Inc.	482 658	12 881 160	11 395 555	
		14 851 339	13 455 064	3,20
Total, industries		**73 091 671**	**103 613 182**	**24,65**
Technologies de l'information				
Logiciel et services				
Enghouse Systems Ltd.	159 827	4 847 475	11 881 539	
Redknee Solutions Inc.	404 489	2 128 399	1 201 332	
Solium Capital Inc.	280 184	1 970 879	1 961 288	
The Descartes Systems Group Inc.	551 429	4 786 976	15 351 783	
		13 733 729	30 395 942	7,23
Matériel et équipement technologique				
Mitel Networks Corp.	1 341 092	16 443 223	14 309 452	3,40
Total, technologies de l'information		**30 176 952**	**44 705 394**	**10,63**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Énergie				
Canadian Energy Services & Technology Corp.	408 204	855 953	1 583 832	
Secure Energy Services Inc.	178 986	2 127 680	1 496 323	
Spartan Energy Corp.	4 573 788	12 635 396	10 794 140	
Storm Resources Ltd.	389 522	1 880 395	1 417 860	
Tamarack Valley Energy Ltd.	1 702 343	7 957 937	5 090 006	
Tidewater Midstream and Infrastructure Ltd.	1 900 000	2 565 000	2 736 000	
TORC Oil & Gas Ltd.	2 200 234	17 840 084	11 331 205	
Total Energy Services Inc.	172 608	2 649 420	2 340 564	
Total, énergie		**48 511 865**	**36 789 930**	**8,75**
Matières premières				
B2Gold Corp.	6 734 914	18 475 594	9 428 880	
Interfor Corp.	820 209	10 297 741	11 515 734	
Polaris Minerals Corp.	997 103	2 300 456	1 535 539	
Stella-Jones Inc.	374 574	8 311 072	19 668 880	
Winpak Ltd.	222 516	6 186 058	10 137 829	
Total, matières premières		**45 570 921**	**52 286 862**	**12,44**
Services publics				
Boralex Inc., catégorie A	724 539	9 134 473	10 476 833	
Crius Energy Trust	305 300	2 064 690	2 686 640	
Total, services publics		**11 199 163**	**13 163 473**	**3,13**
Total, actions		**337 977 988**	**415 603 289**	**98,88**
Total des placements		**341 511 209**	**419 136 510**	
Coûts de transactions		**(593 677)**		
Autres actifs (passifs) nets			**1 160 839**	**0,28**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**340 917 532**	**420 297 349**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement fondamentale. Le Fonds investit principalement dans des titres de participation canadiens émis par des sociétés canadiennes et privilégie de façon importante les actions de sociétés à petite ou à moyenne capitalisation.

Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les

escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et FV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie AV peuvent être converties en parts des catégories A, B, F ou O du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du gestionnaire, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les parts de catégorie FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, et doivent respecter les niveaux d'investissement minimums tels que déterminés par le gestionnaire. Les parts de catégorie FV peuvent être converties en parts des catégories A, AV, B F ou O du même fonds ou d'un autre fonds sous réserve de l'approbation du gestionnaire et de certaines exigences d'admissibilité.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**26 770**	**7 728**	**1 019**	**(5 165)**	**30 352**
2014	11 789	13 799	4 639	(3 457)	26 770
Catégorie AV					
2015	**8**	**462**	**—**	**(56)**	**414**
2014	—	7	1	—	8
Catégorie B					
2015	**3 183 860**	**54 423**	**101 170**	**(348 635)**	**2 990 818**
2014	2 898 783	70 124	545 621	(330 668)	3 183 860
Catégorie F					
2015	**47 228**	**16 732**	**1 698**	**(12 076)**	**53 582**
2014	26 806	16 201	7 589	(3 368)	47 228
Catégorie FV					
2015	**8**	**2 118**	**—**	**—**	**2 126**
2014	—	7	1	—	8
Catégorie O					
2015	**593 358**	**68 825**	**18 309**	**(125 842)**	**554 650**
2014	530 063	135 285	103 911	(175 901)	593 358

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**2,00**	2,00
Catégorie AV	**1,75**	1,75
Catégorie B	**1,25**	1,25
Catégorie F	**1,00**	1,00
Catégorie FV	**0,75**	0,75

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**5 334 384**	5 765 948
Frais de comptabilité de fonds	**66 640**	52 936
Coûts de transactions	**35 431**	65 349

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**418 700**	485 879
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**12 713**	19 150

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**0,08**	0,09
Catégorie AV	**1,99**	100,00
Catégorie B	**—**	—
Catégorie F	**0,03**	0,03
Catégorie FV	**0,38**	100,00
Catégorie O	**—**	—

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 109 360 $ (2014 – 218 917 $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 $	**Niveau 2 $**	**Niveau 3 $**	**Total $**
Actif				
Titres du marché monétaire	**3 533 221**	**—**	**—**	**3 533 221**
Actions	**415 603 289**	**—**	**—**	**415 603 289**
Total de l'actif	**419 136 510**	**—**	**—**	**419 136 510**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1 $	**Niveau 2 $**	**Niveau 3 $**	**Total $**
Actif				
Titres du marché monétaire	3 203 564	—	—	3 203 564
Actions	457 685 280	—	—	457 685 280
Total de l'actif	460 888 844	—	—	460 888 844

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net», alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice des titres à petite capitalisation S&P TSX	+/-10	**+/-27 626 000**	+/-35 226 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds:

Segment de marché	**31 décembre 2015 %**	31 décembre 2014 %
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**0,8**	0,7
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**8,0**	12,9
Biens de consommation de base	**6,2**	5,7
Services financiers	**21,1**	17,6
Soins de santé	**4,0**	5,3
Industries	**24,7**	18,1
Technologies de l'information	**10,6**	10,1
Énergie	**8,8**	10,6
Matières premières	**12,4**	17,7
Services publics	**3,1**	1,5
Autres actifs (passifs) nets	**0,3**	(0,2)
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

Prêts en cours		Montant de la garantie	
31 décembre 2015	31 décembre 2014	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
$	**$**	**$**	**$**
95 375 649	74 545 919	**100 144 447**	78 273 225

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales

États de la situation financière

		Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		**170 901 469**	87 523 642
Trésorerie		**112 355**	370 657
Montants à recevoir sur la vente de placements		**—**	193 209
Montants à recevoir sur la vente de parts		**235 277**	291 057
Intérêts à recevoir		**308**	188
Dividendes à recevoir		**62 119**	84 251
Autres montants à recevoir		**99 388**	102 264
Total de l'actif		**171 410 916**	88 565 268
Passif			
Passifs courants			
Montants à payer pour les parts rachetées		**330 827**	244 563
Achats de placements à payer		**509 905**	200 431
Frais de gestion à payer		**143 989**	78 165
Charges à payer		**99 490**	75 842
Total du passif		**1 084 211**	599 001
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**170 326 705**	87 966 267
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**23 274 487**	12 136 882
Catégorie AV		**7 414 339**	1 240 019
Catégorie B		**13 867 722**	9 187 677
Catégorie F		**25 116 056**	23 964 580
Catégorie FV		**51 893 916**	3 403 865
Catégorie O		**48 760 185**	38 033 244
		170 326 705	87 966 267
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie			
Catégorie A	**note 4**	**790 648**	490 807
Catégorie AV		**244 889**	48 958
Catégorie B		**453 432**	360 334
Catégorie F		**723 623**	831 033
Catégorie FV		**1 497 051**	118 177
Catégorie O		**1 341 808**	1 266 306
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**29,44**	24,73
Catégorie AV		**30,28**	25,33
Catégorie B		**30,58**	25,50
Catégorie F		**34,71**	28,84
Catégorie FV		**34,66**	28,80
Catégorie O		**36,34**	30,03

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**11 138**	47 080
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**11 267**	9 506
Dividendes		**2 723 223**	1 794 191
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**(68 147)**	(38 307)
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**1 850 306**	3 750 561
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**19 295 995**	5 681 380
Total des revenus (pertes)		**23 823 782**	11 244 411
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**1 271 231**	582 457
Droits de garde		**32 291**	42 599
Frais d'évaluation de fonds		**44 283**	72 315
Honoraires d'audit		**17 521**	20 530
Frais juridiques		**13 578**	13 753
Frais de communication aux porteurs de parts		**171 892**	128 488
Droits de dépôt		**50 936**	32 222
Frais de comptabilité de fonds		**15 661**	9 384
Frais du comité d'examen indépendant		**8 305**	7 303
Retenues d'impôts		**423 228**	262 201
Coûts de transactions	**note 7**	**100 280**	113 028
Total des charges		**2 149 206**	1 284 280
Revenu net de placement avant abandons et absorptions		**21 674 576**	9 960 131
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire		**—**	29 220
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**21 674 576**	9 989 351
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**2 804 578**	1 224 742
Catégorie AV*		**616 260**	28 559
Catégorie B		**2 040 199**	1 104 626
Catégorie F		**3 889 916**	2 308 140
Catégorie FV*		**4 210 486**	173 848
Catégorie O		**8 113 137**	5 149 436
		21 674 576	9 989 351
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**664 130**	412 894
Catégorie AV*		**172 512**	17 093
Catégorie B		**429 045**	353 061
Catégorie F		**641 192**	628 782
Catégorie FV*		**820 813**	58 229
Catégorie O		**1 232 465**	1 480 867
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**4,22**	2,97
Catégorie AV*		**3,57**	1,67
Catégorie B		**4,76**	3,13
Catégorie F		**6,07**	3,67
Catégorie FV*		**5,13**	2,99
Catégorie O		**6,58**	3,48

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie A		Catégorie AV*	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**12 136 882**	4 153 959	**1 240 019**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 804 578**	1 224 742	**616 260**	28 559
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**12 257 029**	9 257 976	**6 600 135**	1 226 248
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**14 074**	10 372	**11 705**	7 061
Rachat de parts rachetables		**(3 923 709)**	(2 502 903)	**(1 040 334)**	(14 800)
		8 347 394	6 765 445	**5 571 506**	1 218 509
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**—**	—	**13 446**	7 049
Remboursement de frais de gestion		**14 367**	7 264	**—**	—
		14 367	7 264	**13 446**	7 049
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**11 137 605**	7 982 923	**6 174 320**	1 240 019
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**23 274 487**	12 136 882	**7 414 339**	1 240 019

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie B		Catégorie F	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**9 187 677**	7 433 447	**23 964 580**	6 166 239
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**2 040 199**	1 104 626	**3 889 916**	2 308 140
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**4 510 491**	1 898 206	**15 477 172**	18 457 139
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**34 435**	13 992	**14 156**	85 237
Rachat de parts rachetables		**(1 893 762)**	(1 248 104)	**(18 215 866)**	(2 936 331)
		2 651 164	664 094	**(2 724 538)**	15 606 045
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**11 318**	—	**—**	62 729
Remboursement de frais de gestion		**—**	14 490	**13 902**	53 115
		11 318	14 490	**13 902**	115 844
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**4 680 045**	1 754 230	**1 151 476**	17 798 341
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**13 867 722**	9 187 677	**25 116 056**	23 964 580

		2015	2014	2015	2014
		Catégorie FV*		Catégorie O	
		$	$	$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**3 403 865**	—	**38 033 244**	26 168 488
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**4 210 486**	173 848	**8 113 137**	5 149 436
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**47 457 360**	3 230 017	**34 425 847**	58 823 867
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**153 342**	20 400	**377 834**	615 072
Rachat de parts rachetables		**(3 156 516)**	—	**(31 806 880)**	(52 092 074)
		44 454 186	3 250 417	**2 996 801**	7 346 865
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**174 621**	20 400	**382 997**	631 545
		174 621	20 400	**382 997**	631 545
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**48 490 051**	3 403 865	**10 726 941**	11 864 756
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**51 893 916**	3 403 865	**48 760 185**	38 033 244

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015	2014
		Total	
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**87 966 267**	43 922 133
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**21 674 576**	9 989 351
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**120 728 034**	92 893 453
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**605 546**	752 134
Rachat de parts rachetables		**(60 037 067)**	(58 794 212)
		61 296 513	34 851 375
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**582 382**	721 723
Remboursement de frais de gestion		**28 269**	74 869
		610 651	796 592
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**82 360 438**	44 044 134
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**170 326 705**	87 966 267

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015	2014
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**21 674 576**	9 989 351
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**68 147**	38 307
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(1 850 306)**	(3 750 561)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**(19 295 995)**	(5 681 380)
Achats de placements	**(100 861 135)**	(78 652 604)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**39 132 292**	44 161 224
Montants à recevoir du gestionnaire	**—**	150 242
Intérêts à recevoir	**(120)**	(130)
Dividendes à recevoir	**22 132**	(48 492)
Autres montants à recevoir	**2 876**	(72 316)
Charges à payer	**23 648**	10 223
Frais de gestion à payer	**65 824**	52 279
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**(61 018 061)**	(33 803 857)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(5 105)**	(44 458)
Produit de l'émission de parts rachetables	**120 783 814**	92 707 074
Rachat de parts rachetables	**(59 950 803)**	(58 568 297)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**60 827 906**	34 094 319
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**(68 147)**	(38 307)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**(190 155)**	290 462
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**370 657**	118 502
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**112 355**	370 657
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**11 018**	46 950
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	**2 322 163**	1 483 498

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt %	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons de Trésor du Canada	05 janv. 2016	0,488 %	2 115 000	2 114 642	2 114 642	
Bons de Trésor du Canada	25 fév. 2016	0,480 %	565 000	564 539	564 539	
Bons de Trésor du Canada	10 mars 2016	0,487 %	485 000	484 549	484 549	
Total des billets à court terme				**3 163 730**	**3 163 730**	**1,86**
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Cie Financière Richemont SA			38 694	3 754 442	3 871 494	
NIKE Inc., catégorie B			53 609	2 396 932	4 654 270	
InterContinental Hotels Group PLC			94 583	4 206 216	5 147 137	
				10 357 590	13 672 901	8,03
Commerce de détail						
AutoZone Inc.			3 774	3 393 762	3 889 439	
TJX Cos Inc.			51 519	3 365 678	5 074 681	
Tractor Supply Co.			27 502	2 333 016	3 266 362	
				9 092 456	12 230 482	7,18
Total, biens de consommation discrétionnaire				**19 450 046**	**25 903 383**	**15,21**
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
Diageo PLC			120 675	3 977 606	4 586 801	
Nestle SA			48 846	4 057 892	5 053 315	
Unilever NV			69 297	3 310 839	4 193 687	
				11 346 337	13 833 803	8,12
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			38 284	2 782 643	3 542 875	
Hengan International Group Co. Ltd.			197 142	2 484 855	2 586 507	
				5 267 498	6 129 382	3,60
Total, biens de consommation de base				**16 613 835**	**19 963 185**	**11,72**
Services financiers						
Banques						
Australia & New Zealand Banking Group Ltd.			141 599	4 189 432	3 996 948	
HDFC Bank Ltd.			143 765	3 679 075	3 814 849	
Svenska Handelsbanken AB			241 931	4 206 942	4 500 504	
US BanCorp.			90 754	4 152 978	5 379 257	
Wells Fargo & Co.			71 183	4 431 661	5 375 138	
				20 660 088	23 066 696	13,54
Services financiers diversifiés						
Moodys Corp.			57 018	5 438 108	7 947 306	
MSCI Inc., catégorie A			35 815	1 847 894	3 588 515	
				7 286 002	11 535 821	6,77
Total, services financiers				**27 946 090**	**34 602 517**	**20,31**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Becton Dickinson and Co.	30 868	4 154 573	6 607 190	
Varian Medical Systems Inc.	25 312	2 270 530	2 841 003	
		6 425 103	9 448 193	5,55
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie				
Johnson & Johnson	43 774	4 765 472	6 246 045	
Mettler-Toledo International Inc.	6 141	2 550 014	2 892 938	
Novartis AG	35 146	3 477 825	4 233 459	
Roche Holding AG	10 932	3 280 405	4 193 121	
		14 073 716	17 565 563	10,31
Total, soins de santé		**20 498 819**	**27 013 756**	**15,86**
Industries				
Biens d'équipements				
3M Co.	21 985	3 408 505	4 600 453	
FANUC Corp.	14 800	3 019 152	3 602 621	
Geberit AG	5 376	1 824 510	2 538 010	
Graco Inc.	34 435	2 718 102	3 447 375	
Middleby Corp.	16 897	1 559 710	2 531 886	
Rotork PLC	400 830	1 759 871	1 499 327	
Schindler Holding AG	19 101	3 122 891	4 453 127	
Spirax-Sarco Engineering PLC	39 202	2 122 932	2 634 977	
United Technologies Corp.	27 393	3 256 335	3 655 622	
Total, industries		**22 792 008**	**28 963 398**	**17,00**
Technologies de l'information				
Semi-conducteurs et matériel				
Linear Technology Corp.	47 247	2 302 611	2 787 343	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co. Ltd., CAAE	104 562	2 233 282	3 304 374	
		4 535 893	6 091 717	3,58
Logiciel et services				
Intertek Group PLC	66 091	3 237 484	3 757 646	
MasterCard Inc., catégorie A	34 567	2 735 663	4 674 941	
Oracle Corp.	77 789	3 510 543	3 947 314	
		9 483 690	12 379 901	7,27
Matériel et équipement technologique				
Keyence Corp.	7 130	3 343 990	5 522 920	3,24
Total, technologies de l'information		**17 363 573**	**23 994 538**	**14,09**
Matières premières				
Air Liquide SA, actions ordinaires	14 439	2 189 655	2 258 341	
Air Liquide SA, placement privé	4 000	531 024	625 622	
Air Liquide SA, actions nominatives	6 155	672 348	962 676	
Sherwin-Williams Co.	9 568	2 571 880	3 450 323	
Total, matières premières		**5 964 907**	**7 296 962**	**4,29**
Total, actions		**130 629 278**	**167 737 739**	**98,48**
Total des placements		**133 793 008**	**170 901 469**	
Coûts de transactions		**(189 821)**		
Autres actifs (passifs) nets			**(574 764)**	**(0,34)**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**133 603 187**	**170 326 705**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation étrangers, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par régions et par secteurs, investi principalement sur les marchés américains et internationaux.

Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

---

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

---

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et FV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie AV peuvent être converties en parts des catégories A, B, F ou O du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du gestionnaire, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les parts de catégorie FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, et doivent respecter les niveaux d'investissement minimums tels que déterminés par le gestionnaire. Les parts de catégorie FV peuvent être converties en parts des catégories A, AV, B F ou O du même fonds ou d'un autre fonds sous réserve de l'approbation du gestionnaire et de certaines exigences d'admissibilité.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**490 807**	**440 833**	**506**	**(141 498)**	**790 648**
2014	189 273	407 984	442	(106 892)	490 807
Catégorie AV					
2015	**48 958**	**232 099**	**418**	**(36 586)**	**244 889**
2014	—	49 251	284	(577)	48 958
Catégorie B					
2015	**360 334**	**158 523**	**1 156**	**(66 581)**	**453 432**
2014	331 979	80 612	548	(52 805)	360 334
Catégorie F					
2015	**831 033**	**472 386**	**433**	**(580 229)**	**723 623**
2014	242 872	693 792	3 150	(108 781)	831 033
Catégorie FV					
2015	**118 177**	**1 470 902**	**4 724**	**(96 752)**	**1 497 051**
2014	—	117 454	723	—	118 177
Catégorie O					
2015	**1 266 306**	**1 026 366**	**11 149**	**(962 013)**	**1 341 808**
2014	993 613	2 102 864	21 863	(1 852 034)	1 266 306

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Catégorie A	**2,25**	2,25
Catégorie AV	**1,75**	1,75
Catégorie B	**1,50**	1,50
Catégorie F	**1,25**	1,25
Catégorie FV	**0,75**	0,75

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**1 271 231**	582 457
Frais de comptabilité de fonds	**15 661**	9 384
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	**—**	(29 220)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**143 989**	78 165
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**4 166**	3 372

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**0,01**	0,02
Catégorie AV	**0,02**	0,09
Catégorie B	**—**	—
Catégorie F	**—**	—
Catégorie FV	**—**	0,03
Catégorie O	**—**	—

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 5 361 $ (2014 – 11 654 $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » .

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1 $	**Niveau 2 $**	**Niveau 3 $**	**Total $**
Actif				
Titres du marché monétaire	**3 163 730**	**—**	**—**	**3 163 730**
Actions	**166 149 440**	**1 588 299**	**—**	**167 737 739**
Total de l'actif	**169 313 170**	**1 588 299**	**—**	**170 901 469**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1 $	**Niveau 2 $**	**Niveau 3 $**	**Total $**
Actif				
Titres du marché monétaire	584 049	—	—	584 049
Actions	84 369 650	2 569 943	—	86 939 593
Total de l'actif	84 953 699	2 569 943	—	87 523 642

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net», alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

	Au 31 décembre 2015			
Devise	Actifs financiers $	Passifs financiers $	Exposition nette* $	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables $
Dollar australien	3 996 948	—	3 996 948	200 000
Livre sterling	17 625 888	—	17 625 888	881 000
Euro	8 046 536	—	8 046 536	402 000
Dollar de Hong Kong	2 586 507	—	2 586 507	129 000
Roupie de l'Inde	3 844 683	—	3 844 683	192 000
Yen japonais	9 125 542	—	9 125 542	456 000
Couronne suédoise	4 500 504	—	4 500 504	225 000
Franc suisse	24 435 680	—	24 435 680	1 222 000
Dollar américain	93 764 532	509 905	93 254 627	4 663 000

* Incluant un montant de 167 737 738 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de (320 823) $ pour les éléments monétaires.

	Au 31 décembre 2014			
Devise	Actifs financiers $	Passifs financiers $	Exposition nette* $	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables $
Dollar australien	2 516 568	—	2 516 568	126 000
Livre sterling	9 285 692	—	9 285 692	464 000
Euro	4 238 195	—	4 238 195	212 000
Dollar de Hong Kong	1 259 388	—	1 259 388	63 000
Yen japonais	4 497 687	—	4 497 687	225 000
Won coréen	18	—	18	—
Couronne suédoise	2 108 796	—	2 108 796	105 000
Franc suisse	13 151 850	—	13 151 850	658 000
Dollar américain	50 323 201	144 552	50 178 649	2 509 000

* Incluant un montant de 86 937 916 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de 298 927 $ pour les éléments monétaires.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice MSCI Monde	+/-10	**+/-15 944 000**	+/-8 484 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	**31 décembre 2015 %**	31 décembre 2014 %
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**1,9**	0,7
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**15,2**	12,5
Biens de consommation de base	**11,7**	13,6
Services financiers	**20,3**	20,5
Soins de santé	**15,8**	13,9
Industries	**17,0**	19,7
Technologies de l'information	**14,1**	14,1
Matières premières	**4,3**	4,5
Autres actifs (passifs) nets	**(0,3)**	0,5
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
	Montants	Montants	Année
	$	$	d'expiration
31 décembre 2015	**31 670 220**	**—**	**—**

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

	Prêts en cours		Montant de la garantie	
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
	$	$	$	$
	6 592 259	1 592 253	**6 921 880**	1 671 877

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes

États de la situation financière

		Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		**21 432 731**	17 601 742
Trésorerie		**16 912**	145 475
Montants à recevoir sur la vente de placements		**87 172**	—
Intérêts à recevoir		**122**	358
Dividendes à recevoir		**40 110**	26 230
Autres montants à recevoir		**1 056**	1 030
Total de l'actif		**21 578 103**	17 774 835
Passif			
Passifs courants			
Frais de gestion à payer		**1 263**	1 305
Charges à payer		**66 979**	42 841
Total du passif		**68 242**	44 146
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**21 509 861**	17 730 689
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**195 502**	171 264
Catégorie B		**662 923**	667 855
Catégorie F		**89 129**	93 936
Catégorie O		**20 562 307**	16 797 634
		21 509 861	17 730 689
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	**note 4**		
Catégorie A		**20 578**	16 435
Catégorie B		**68 988**	63 889
Catégorie F		**9 194**	8 902
Catégorie O		**2 126 830**	1 595 161
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**9,50**	10,42
Catégorie B		**9,61**	10,45
Catégorie F		**9,69**	10,55
Catégorie O		**9,67**	10,53

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**8 654**	5 594
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**676**	—
Dividendes		**456 810**	366 572
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**(44)**	—
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**610 068**	3 211 080
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**(1 869 890)**	(795 613)
Total des revenus (pertes)		**(793 726)**	2 787 633
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**14 455**	17 005
Droits de garde		**17 278**	22 841
Frais d'évaluation de fonds		**46 478**	56 056
Honoraires d'audit		**16 866**	27 556
Frais juridiques		**7 718**	13 728
Frais de communication aux porteurs de parts		**22 337**	40 484
Droits de dépôt		**29 722**	6 386
Frais de comptabilité de fonds		**2 727**	2 129
Frais du comité d'examen indépendant		**8 302**	7 357
Retenues d'impôts		**95**	—
Coûts de transactions	**note 7**	**31 927**	50 198
Total des charges		**197 905**	243 740
Revenu net de placement avant abandons et absorptions		**(991 631)**	2 543 893
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire		**—**	63 670
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(991 631)**	2 607 563
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**(12 692)**	30 837
Catégorie B		**(37 805)**	57 025
Catégorie F		**(4 807)**	19 279
Catégorie O		**(936 327)**	2 500 422
		(991 631)	2 607 563
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**17 927**	18 411
Catégorie B		**67 383**	48 671
Catégorie F		**8 908**	21 702
Catégorie O		**1 739 147**	1 425 840
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**(0,71)**	1,67
Catégorie B		**(0,56)**	1,17
Catégorie F		**(0,54)**	0,89
Catégorie O		**(0,54)**	1,75

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Catégorie A $	2014 $	2015 Catégorie B $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**171 264**	324 182	**667 855**	434 626
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(12 692)**	30 837	**(37 805)**	57 025
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**36 930**	73 397	**128 033**	247 024
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**5 518**	31 757	**19 898**	126 522
Rachat de parts rachetables		**—**	(257 152)	**(95 187)**	(71 849)
		42 448	(151 998)	**52 744**	301 697
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**—**	—	**163**	1 850
Gains en capital nets		**5 518**	31 757	**18 678**	123 643
Remboursement de frais de gestion		**—**	—	**1 030**	—
		5 518	31 757	**19 871**	125 493
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**24 238**	(152 918)	**(4 932)**	233 229
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**195 502**	171 264	**662 923**	667 855

		2015 Catégorie F $	2014 $	2015 Catégorie O $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**93 936**	83 779	**16 797 634**	18 602 946
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(4 807)**	19 279	**(936 327)**	2 500 422
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**—**	1 372 410	**5 708 000**	4 080 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**2 845**	17 761	**875 849**	3 362 039
Rachat de parts rachetables		**—**	(1 381 532)	**(1 007 000)**	(8 385 734)
		2 845	8 639	**5 576 849**	(943 695)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**330**	344	**295 562**	247 542
Gains en capital nets		**2 515**	17 417	**580 287**	3 114 497
		2 845	17 761	**875 849**	3 362 039
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(4 807)**	10 157	**3 764 673**	(1 805 312)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**89 129**	93 936	**20 562 307**	16 797 634

		2015 Total $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**17 730 689**	19 445 533
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(991 631)**	2 607 563
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**5 872 963**	5 772 831
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**904 110**	3 538 079
Rachat de parts rachetables		**(1 102 187)**	(10 096 267)
		5 674 886	(785 357)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**296 055**	249 736
Gains en capital nets		**606 998**	3 287 314
Remboursement de frais de gestion		**1 030**	—
		904 083	3 537 050
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**3 779 172**	(1 714 844)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**21 509 861**	17 730 689

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015	2014
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(991 631)**	2 607 563
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**44**	—
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(610 068)**	(3 211 080)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**1 869 890**	795 613
Achats de placements	**(28 542 026)**	(34 261 501)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**23 364 070**	38 445 507
Montants à recevoir du gestionnaire	**—**	79 146
Intérêts à recevoir	**236**	(283)
Dividendes à recevoir	**(13 880)**	(2 498)
Autres montants à recevoir	**(26)**	(1 030)
Charges à payer	**24 138**	(6 717)
Frais de gestion à payer	**(42)**	66
Entrées (sorties) de trésorerie netets liées aux activités d'exploitation	**(4 899 295)**	4 444 786
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	**5 872 963**	5 772 831
Rachat de parts rachetables	**(1 102 187)**	(10 096 267)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**4 770 776**	(4 323 436)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**(44)**	—
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**(128 519)**	121 350
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**145 475**	24 125
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**16 912**	145 475
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**8 890**	5 311
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	**442 930**	364 074

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	28 janv. 2016	0,459 %	110 000	109 916	109 916	
Bons du Trésor du Canada	25 fév. 2016	0,482 %	620 000	619 479	619 479	
Total des billets à court terme				**729 395**	**729 395**	**3,39**
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Gildan Activewear Inc.			18 569	583 357	730 504	3,40
Commerce de détail						
Dollarama Inc.			4 052	183 466	323 917	1,51
Total, biens de consommation discrétionnaire				**766 823**	**1 054 421**	**4,91**
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Alimentation Couche Tard Inc., catégorie B			7 258	247 756	442 085	
Loblaw Cos. Ltd.			11 350	640 539	741 609	
Total, biens de consommation de base				**888 295**	**1 183 694**	**5,50**
Services financiers						
Banques						
Banque de Nouvelle-Écosse			22 514	1 398 055	1 260 109	
Banque Royale du Canada			24 735	1 714 159	1 834 100	
Banque Toronto-Dominion			30 136	1 415 240	1 634 577	
				4 527 454	4 728 786	21,98
Services financiers diversifiés						
CI Financial Corp.			18 852	602 132	576 871	
Services financiers Élément			34 987	567 394	584 283	
				1 169 526	1 161 154	5,40
Assurance						
Intact Corporation financière			2 311	183 730	204 939	
Société Financière Manuvie			50 877	1 089 834	1 055 189	
Corporation Financière Power			10 960	350 977	348 638	
				1 624 541	1 608 766	7,48
Immobilier						
Fonds de placement immobilier Riocan			15 663	428 994	371 056	1,73
Total, services financiers				**7 750 515**	**7 869 762**	**36,59**
Soins de santé						
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie						
Valeant Pharmaceuticals International Inc.			4 251	913 565	597 521	
Total, soins de santé				**913 565**	**597 521**	**2,78**
Industries						
Biens d'équipements						
ATS Automation Tooling Systems Inc.			34 461	443 056	392 166	1,82

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Transport				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	15 285	951 157	1 182 295	
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	2 752	448 457	486 361	
		1 399 614	1 668 656	7,76
Total, industries		**1 842 670**	**2 060 822**	**9,58**
Technologies de l'information				
Logiciel et services				
CGI Group Inc., catégorie A	17 787	709 464	985 400	
Total, technologies de l'information		**709 464**	**985 400**	**4,57**
Énergie				
Canadian Natural Resources Ltd.	14 913	485 025	450 671	
Cenovus Energy Inc.	16 879	355 477	295 382	
Enbridge Inc.	24 370	1 236 450	1 121 020	
Keyera Corp.	10 500	446 302	422 730	
Peyto Exploration & Development Corp.	14 333	417 553	356 462	
PrairieSky Royalty Ltd.	11 926	329 648	261 418	
Suncor Énergie Inc.	10 164	366 174	363 058	
Tourmaline Oil Corp.	13 881	486 176	310 240	
Total, énergie		**4 122 805**	**3 580 981**	**16,65**
Matières premières				
Mines Agnico-Eagle Ltée.	8 742	304 977	317 947	
Agrium Inc.	1 757	224 097	217 288	
CCL Industries Inc., catégorie B	2 441	221 148	547 687	
First Quantum Minerals Ltd.	19 277	267 474	99 854	
Franco-Nevada Corp.	5 684	336 936	359 797	
Goldcorp Inc.	14 000	221 217	223 860	
Potash Corp of Saskatchewan Inc.	11 041	345 275	261 672	
Tahoe Resources Inc.	31 382	505 122	375 643	
West Fraser Timber Co Ltd.	7 848	385 038	412 255	
Total, matières premières		**2 811 284**	**2 816 003**	**13,09**
Services de télécommunications				
TELUS Corp.	14 499	602 238	554 732	
Total, services de télécommunications		**602 238**	**554 732**	**2,58**
Total, actions		**20 407 659**	**20 703 336**	**96,25**
Total des placements		**21 137 054**	**21 432 731**	
Coûts de transactions		**(16 193)**		
Autres actifs (passifs) nets			**77 130**	**0,36**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**21 120 861**	**21 509 861**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de fournir une croissance du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande taille et de taille moyenne.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

Fermeture du Fonds

Le 29 janvier 2016, Fiera a annoncé la fermeture du Fonds. La fermeture entrera en vigueur le ou vers le 29 avril 2016. À compter de cette date, les achats de parts du Fonds aux fins de placement, y compris par les porteurs de parts actuels et au moyen de programmes d'investissement systématique ne sont plus disponible. Conformément aux lois sur les valeurs mobilières, un avis de fermeture a été envoyé aux porteurs de parts du Fonds.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice.

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire et son exercice fiscal se termine le 31 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**16 435**	**3 562**	**581**	**—**	**20 578**
2014	28 145	6 228	3 047	(20 985)	16 435
Catégorie B					
2015	**63 889**	**11 997**	**2 069**	**(8 967)**	**68 988**
2014	37 808	19 572	12 069	(5 560)	63 889
Catégorie F					
2015	**8 902**	**—**	**292**	**—**	**9 194**
2014	7 225	102 449	1 677	(102 449)	8 902
Catégorie O					
2015	**1 595 161**	**536 335**	**89 079**	**(93 745)**	**2 126 830**
2014	1 608 028	323 372	316 330	(652 569)	1 595 161

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Catégorie A	**2,00**	2,00
Catégorie B	**1,25**	1,25
Catégorie F	**1,00**	1,00

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**14 455**	17 005
Frais de comptabilité de fonds	**2 727**	2 129
Coûts de transactions	**892**	2 210
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	**—**	(63 670)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**1 263**	1 305
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**625**	727

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**43,95**	53,48
Catégorie B	**0,95**	0,99
Catégorie F	**100,00**	100,00
Catégorie O	**0,03**	0,04

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 7 202 $ (2014 – 13 068 $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1: Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables ».

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	**729 395**	**—**	**—**	**729 395**
Actions	**20 703 336**	**—**	**—**	**20 703 336**
Total de l'actif	**21 432 731**	**—**	**—**	**21 432 731**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	713 822	—	—	713 822
Actions	16 887 920	—	—	16 887 920
Total de l'actif	17 601 742	—	—	17 601 742

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice S&P TSX composé	+/-10	**+/-1 903 000**	+/-1 750 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	**31 décembre 2015** %	31 décembre 2014 %
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**3,4**	4,0
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**4,9**	8,3
Biens de consommation de base	**5,5**	7,3
Services financiers	**36,6**	32,5
Soins de santé	**2,8**	1,3
Industries	**9,6**	9,1
Technologies de l'information	**4,6**	4,6
Énergie	**16,6**	18,6
Matières premières	**13,1**	10,0
Services de télécommunications	**2,6**	3,6
Autres actifs (passifs) nets	**0,3**	0,7
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

Prêts en cours		**Montant de la garantie**	
31 décembre 2015 $	31 décembre 2014 $	**31 décembre 2015** $	31 décembre 2014 $
2 645 254	—	**2 777 522**	—

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**28 265 992**	2 063 846
Contrats d'options à la juste valeur	**217 346**	20 269
Trésorerie	**94 160**	74 935
Montants à recevoir du gestionnaire	**220 646**	41 156
Montants à recevoir sur la vente de placements	**26 465**	4 120
Montants à recevoir sur la vente de parts	**41 102**	54 000
Marges à recevoir	**7 061**	844
Intérêts à recevoir	**2 734**	204
Dividendes à recevoir	**6 002**	914
Autres montants à recevoir	**13 452**	265
Total de l'actif	**28 894 960**	2 260 553
Passif		
Passifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 993 360**	89 829
Contrats d'options à la juste valeur	**25 217**	2 412
Montants à payer pour les parts rachetées	**800**	—
Achats de placements à payer	**143 619**	35 864
Frais de gestion à payer	**36 465**	8 730
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	**—**	271
Charges à payer	**103 711**	34 185
Total du passif	**2 303 172**	171 291
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**26 591 788**	2 089 262
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	**6 568 063**	1 655 571
Catégorie AV	**5 227 674**	6 061
Catégorie B	**1 309 366**	1 061
Catégorie F	**6 041 995**	255 866
Catégorie FV	**7 350 882**	91 883
Catégorie O	**93 808**	78 820
	26 591 788	2 089 262
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie note 4		
Catégorie A	**537 221**	157 116
Catégorie AV	**425 042**	574
Catégorie B	**106 069**	100
Catégorie F	**488 154**	24 188
Catégorie FV	**590 050**	8 681
Catégorie O	**7 451**	7 427
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	**12,23**	10,54
Catégorie AV	**12,30**	10,56
Catégorie B	**12,34**	10,57
Catégorie F	**12,38**	10,58
Catégorie FV	**12,46**	10,58
Catégorie O	**12,59**	10,61

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 décembre

		2015 $	2014* $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**3 604**	663
Dividendes		**270 723**	5 626
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**(41 960)**	(2 321)
Autres variations de la juste valeur des placements et des produits dérivés			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**250 699**	7 449
Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options		**74 302**	4 452
Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés		**(241 609)**	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**1 698 783**	85 612
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options		**(12 587)**	1 214
Total des revenus (pertes)		**2 001 955**	102 695
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**231 795**	8 729
Droits de garde		**37 805**	—
Frais d'évaluation de fonds		**112 428**	24 401
Honoraires d'audit		**16 429**	17 445
Frais juridiques		**13 300**	1 244
Frais de communication aux porteurs de parts		**32 457**	21 034
Dividendes sur les titres vendus à découvert		**5 959**	—
Intérêts sur les titres vendus à découvert		**1 864**	271
Droits de dépôt		**34 227**	7 304
Frais de comptabilité de fonds		**1 254**	80
Frais du comité d'examen indépendant		**4 028**	5 446
Charge d'intérêts		**2 127**	1 833
Retenues d'impôts		**37 075**	1 267
Coûts de transactions	**note 7**	**34 809**	2 656
Total des charges		**565 557**	91 710
Revenu net de placement avant abandons et absorptions		**1 436 398**	10 985
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire		**179 490**	75 026
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**1 615 888**	86 011
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**468 987**	73 375
Catégorie AV		**256 845**	61
Catégorie B		**65 903**	61
Catégorie F		**337 782**	10 235
Catégorie FV		**471 383**	(541)
Catégorie O		**14 988**	2 820
		1 615 888	86 011
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie			
Catégorie A		**328 394**	118 449
Catégorie AV		**185 875**	100
Catégorie B		**66 771**	100
Catégorie F		**259 862**	12 711
Catégorie FV		**354 123**	313
Catégorie O		**7 439**	4 498
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**1,43**	0,62
Catégorie AV		**1,38**	0,61
Catégorie B		**0,99**	0,61
Catégorie F		**1,30**	0,81
Catégorie FV		**1,33**	(1,73)
Catégorie O		**2,01**	0,63

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 décembre

		2015 Catégorie A $	2014* Catégorie A $	2015 Catégorie AV $	2014* Catégorie AV $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**1 655 571**	—	**6 061**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**468 987**	73 375	**256 845**	61
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**5 092 338**	1 582 196	**4 996 690**	6 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**—**	5 904	**6 973**	4
Rachat de parts rachetables		**(648 833)**	—	**(31 922)**	—
		4 443 505	1 588 100	**4 971 741**	6 004
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**—**	1 845	**6 973**	1
Gains en capital nets		**—**	4 059	**—**	3
		—	5 904	**6 973**	4
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**4 912 492**	1 655 571	**5 221 613**	6 061
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**6 568 063**	1 655 571	**5 227 674**	6 061

		2015 Catégorie B $	2014* Catégorie B $	2015 Catégorie F $	2014* Catégorie F $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**1 061**	—	**255 866**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**65 903**	61	**337 782**	10 235
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**1 472 128**	1 000	**5 698 558**	267 456
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**1 974**	4	**6 697**	763
Rachat de parts rachetables		**(229 643)**	—	**(248 915)**	(21 824)
		1 244 459	1 004	**5 456 340**	246 395
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**2 057**	1	**7 993**	239
Gains en capital nets		**—**	3	**—**	525
		2 057	4	**7 993**	764
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**1 308 305**	1 061	**5 786 129**	255 866
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**1 309 366**	1 061	**6 041 995**	255 866

		2015 Catégorie FV $	2014* Catégorie FV $	2015 Catégorie O $	2014* Catégorie O $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**91 883**	—	**78 820**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**471 383**	(541)	**14 988**	2 820
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**9 043 226**	92 424	**—**	76 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**8 991**	4	**271**	319
Rachat de parts rachetables		**(2 252 973)**	—	**—**	—
		6 799 244	92 428	**271**	76 319
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**11 628**	1	**271**	100
Gains en capital nets		**—**	3	**—**	219
		11 628	4	**271**	319
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**7 258 999**	91 883	**14 988**	78 820
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**7 350 882**	91 883	**93 808**	78 820

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 décembre

		2015 Total	2014*
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**2 089 262**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**1 615 888**	86 011
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**26 302 940**	2 025 076
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**24 906**	6 998
Rachat de parts rachetables		**(3 412 286)**	(21 824)
		22 915 560	2 010 250
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**28 922**	2 187
Gains en capital nets		**—**	4 812
		28 922	6 999
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**24 502 526**	2 089 262
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**26 591 788**	2 089 262

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 décembre

	2015 $	2014* $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**1 615 888**	86 011
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**41 960**	2 321
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(250 699)**	(7 449)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats d'options	**(74 302)**	(4 452)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	**241 609**	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**(1 698 783)**	(85 612)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats d'options	**12 587**	(1 214)
Achats de placements	**(28 792 586)**	(2 782 168)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**6 174 697**	920 765
Marges à recevoir	**(6 217)**	(844)
Montants à recevoir du gestionnaire	**(179 490)**	(41 156)
Intérêts à recevoir	**(2 530)**	(204)
Dividendes à recevoir	**(5 088)**	(914)
Autres montants à recevoir	**(13 187)**	(265)
Charges à payer	**69 526**	34 185
Frais de gestion à payer	**27 735**	8 730
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	**(271)**	271
Sortie de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**(22 839 151)**	(1 871 995)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(4 016)**	(1)
Produit de l'émission de parts rachetables	**26 315 838**	1 971 076
Rachat de parts rachetables	**(3 411 486)**	(21 824)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**22 900 336**	1 949 251
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**(41 960)**	(2 321)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**61 185**	77 256
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	**74 935**	—
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période	**94 160**	74 935
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**1 074**	459
Intérêts payés	**4 262**	1 833
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	**228 560**	3 445
Dividendes payés	**5 959**	—

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme – position acheteur						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	28 juil. 2016	0,361 %	2 000 000	1 993 360	1 993 360	7,50
Total, billets à court terme – position acheteur				**1 993 360**	**1 993 360**	**7,50**
Billets à court terme – position vendeur						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	28 juil. 2016	0,361 %	(2 000 000)	(1 993 360)	(1 993 360)	(7,50)
Total, billets à court terme – position vendeur				**(1 993 360)**	**(1 993 360)**	**(7,50)**
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Biens de consommation durables et vêtements						
Cie Financiere Richemont SA			6 145	647 733	614 833	
InterContinental Hotels Group PLC			14 673	739 547	798 494	
NIKE Inc.			8 236	575 291	715 040	
				1 962 571	2 128 367	8,00
Commerce de détail						
AutoZone Inc.			600	566 249	618 353	
TJX Cos Inc.			7 998	703 524	787 812	
Tractor Supply Co.			4 385	497 645	520 798	
				1 767 418	1 926 963	7,25
Total, biens de consommation discrétionnaire				**3 729 989**	**4 055 330**	**15,25**
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
Diageo PLC			18 466	664 197	701 884	
Nestle SA			7 625	730 930	788 837	
Unilever NV			11 023	597 937	667 085	
				1 993 064	2 157 806	8,11
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			5 802	491 735	536 928	
Hengan International Group Co Ltd.			26 054	360 795	341 829	
				852 530	878 757	3,30
Total, biens de consommation de base				**2 845 594**	**3 036 563**	**11,41**
Services financiers						
Banques						
Australia & New Zealand Banking Group Ltd.			23 466	712 005	662 380	
HDFC Bank Ltd.			7 085	533 517	606 254	
Svenska Handelsbanken AB, A-Shares			37 173	696 816	691 508	
US Bancorp/MN			13 990	780 539	829 228	
Wells Fargo & Co.			11 052	784 997	834 554	
				3 507 874	3 623 924	13,63
Services financiers diversifiés						
Moodys Corp.			8 816	1 172 609	1 228 795	
MSCI Inc.			5 662	431 534	567 309	
				1 604 143	1 796 104	6,74
Total, services financiers				**5 112 017**	**5 420 028**	**20,37**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Soins de santé				
Matériel et services de soins de santé				
Becton Dickinson and Co.	4 817	890 864	1 031 062	
Varian Medical Systems Inc.	4 000	429 662	448 957	
		1 320 526	1 480 019	5,57
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie				
Johnson & Johnson	6 742	867 149	962 006	
Mettler-Toledo International Inc.	942	389 057	443 763	
Novartis AG	5 593	689 465	673 696	
Roche Holding AG	1 704	603 462	653 593	
		2 549 133	2 733 058	10,28
Total, soins de santé		**3 869 659**	**4 213 077**	**15,85**
Industries				
Biens d'équipements				
3M Co.	3 395	680 904	710 418	
FANUC Corp.	2 354	570 281	573 012	
Geberit AG	870	376 005	410 727	
Graco Inc.	5 109	471 099	511 476	
Middleby Corp/The	2 630	372 833	394 085	
Rotork PLC	70 076	308 096	262 123	
Schindler Holding AG	2 960	599 650	690 082	
Spirax-Sarco Engineering PLC	5 751	367 438	386 556	
United Technologies Corp.	4 244	572 225	566 366	
Total, industries		**4 318 531**	**4 504 845**	**16,94**
Technologies de l'information				
Semi-conducteurs et matériel				
Linear Technology Corp.	7 666	427 637	452 257	
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd.	15 648	444 311	494 509	
		871 948	946 766	3,56
Logiciels et services				
Intertek Group PLC	10 348	514 186	588 342	
Mastercard Inc.	5 454	631 168	737 616	
Oracle Corp.	12 422	645 238	630 340	
		1 790 592	1 956 298	7,35
Matériel et équipement technologique				
Keyence Corp.	1 063	672 105	823 403	3,10
Total, technologies de l'information		**3 334 645**	**3 726 467**	**14,01**
Matières premières				
Air Liquide SA	3 990	642 911	624 058	
Sherwin-Williams Co/The	1 527	521 380	550 652	
Total, matières premières		**1 164 291**	**1 174 710**	**4,42**
Divers				
SPDR S&P 500 ETF Trust	500	143 583	141 612	0,53
Total des actions		**24 518 309**	**26 272 632**	**98,78**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Contrats d'option – position acheteur					
ISHARES MSCI EMERG MARKET@33,5 Option de vente	18 mars 2016	63		17 284	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@35 Option de vente	18 mars 2016	1		426	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@36,5 Option de vente	18 mars 2016	1		608	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@36,5 Option de vente	18 mars 2016	1		608	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@37 Option de vente	18 mars 2016	1		674	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@37 Option de vente	18 mars 2016	5		3 369	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@38 Option de vente	18 mars 2016	1		809	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@38,5 Option de vente	18 mars 2016	6		5 251	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@39 Option de vente	18 mars 2016	1		945	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@40,5 Option de vente	18 mars 2016	1		1 167	
ISHARES MSCI EMERG MARKET@41 Option de vente	18 mars 2016	1		1 236	
ISHARES MSCI EMERGING MKT @35 Option de vente	17 juin 2016	3		1 511	
ISHARES MSCI EMERGING MKT @36,5 Option de vente	17 juin 2016	2		1 327	
ISHARES MSCI EMERGING MKT @40 Option de vente	17 juin 2016	14		15 412	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @11 Option de vente	15 janv. 2016	1		0	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @11 Option de vente	15 janv. 2016	2		0	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @11 Option de vente	15 janv. 2016	3		0	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @12 Option de vente	15 janv. 2016	4		61	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @12 Option de vente	15 janv. 2016	1		15	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @12 Option de vente	15 janv. 2016	7		107	
ISHARES MSCI JAPAN ETF @12 Option de vente	15 janv. 2016	24		367	
S&P 500 EMINI @1830 Option de vente	16 sept. 2016	5		22 139	
S&P 500 EMINI @1850 Option de vente	17 juin 2016	5		16 235	
S&P 500 EMINI @1855 Option de vente	18 mars 2016	5		7 119	
S&P 500 EMINI @1875 Option de vente	16 déc. 2016	7		46 188	
S&P 500 EMINI @1900 Option de vente	16 sept. 2016	2		11 182	
S&P 500 EMINI @1905 Option de vente	17 juin 2016	2		8 057	
S&P 500 EMINI @1910 Option de vente	18 mars 2016	2		3 994	
SPDR EURO STOX50 @34 Option de vente	20 mai 2016	75		15 888	
SPDR EURO STOX50 @37 Option de vente	19 fév. 2016	97		35 367	
Total des contrats d'option – position acheteur				**217 346**	**0,82**
Contrats d'option – position vendeur					
3M Co. @152,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(8)		(1 350)	
3M Co. @152,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(1)		(169)	
3M Co. @155 Option d'achat	15 janv. 2016	(1)		(69)	
Autozone Inc. @760 Option d'achat	15 janv. 2016	(1)		(660)	
Autozone Inc. @760 Option d'achat	15 janv. 2016	(1)		(660)	
Becton Dickinson @160 Option d'achat	15 janv. 2016	(13)		(497)	
Colgate Palmolive Co. @67,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(15)		(896)	
Johnson & Johnson @104 Option d'achat	15 janv. 2016	(17)		(1 299)	
Linear Technology Corp. @44 Option d'achat	15 janv. 2016	(19)		(726)	
Mastercard Inc. @100 Option d'achat	15 janv. 2016	(14)		(817)	
Middleby Corp. @110 Option d'achat	15 janv. 2016	(7)		(1 094)	
Moodys Corp. @100 Option d'achat	15 janv. 2016	(22)		(6 112)	
Msci Inc. @75 Option d'achat	15 janv. 2016	(15)		(886)	
Nike @66 Option d'achat	15 janv. 2016	(20)		(514)	
Oracle Corp. @37,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(31)		(754)	
Sherwin-Williams Co. @270 Option d'achat	15 janv. 2016	(4)		(722)	
Tjx Cos Inc. @72,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(21)		(1 677)	
Tractor Supply Co. @90 Option d'achat	15 janv. 2016	(11)		(458)	
United Tech Co. @95,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(11)		(2 468)	
Us Bancorp @43,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(36)		(1 750)	
Wells Fargo @54,5 Option d'achat	08 janv. 2016	(2)		(129)	
Wells Fargo @55,5 Option d'achat	15 janv. 2016	(27)		(1 444)	
Wells Fargo @56 Option d'achat	15 janv. 2016	(2)		(66)	
Total des contrats d'option – position vendeur				**(25 217)**	**(0,08)**
Total des contrats d'option				**192 129**	**0,74**
Total des placements			**24 518 309**	**26 272 632**	
Coûts de transactions			**(30 073)**		
Autres actifs (passifs) nets				**127 027**	**0,48**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables			**24 488 236**	**26 591 788**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds défensif d'actions mondiales (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation étrangers, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par régions et par secteurs, investi principalement sur les marchés américains et internationaux. Au moyen de techniques de gestion de portefeuille et de gestion des risques, le Fonds réduira le potentiel de perte qui est inhérent aux portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur. Cette gestion active devrait offrir une certaine marge de sécurité et, à long terme, lisser les rendements par rapport à ceux des portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur.

Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire du Fonds. La Société en commandite Fiera Quantum , un membre du même groupe que le gestionnaire, a été le sous-conseiller du Portefeuille jusqu'au 1er juin 2015. Fiducie RBC Services aux investisseurs est l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds. NBCN inc. est le courtier principal et le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de ces périodes .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et FV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie AV peuvent être converties en parts des catégories A, B, F ou O du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du gestionnaire, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les parts de catégorie FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, et doivent respecter les niveaux d'investissement minimums tels que déterminés par le gestionnaire. Les parts de catégorie FV peuvent être converties en parts des catégories A, AV, B F ou O du même fonds ou d'un autre fonds sous réserve de l'approbation du gestionnaire et de certaines exigences d'admissibilité.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de la période	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de la période
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**157 116**	**435 816**	**—**	**(55 711)**	**537 221**
2014	—	156 548	568	—	157 116
Catégorie AV					
2015	**574**	**426 614**	**607**	**(2 753)**	**425 042**
2014	—	573	1	—	574
Catégorie B					
2015	**100**	**124 859**	**171**	**(19 061)**	**106 069**
2014	—	100	—	—	100
Catégorie F					
2015	**24 188**	**484 239**	**580**	**(20 853)**	**488 154**
2014	—	26 167	73	(2 052)	24 188
Catégorie FV					
2015	**8 681**	**764 438**	**776**	**(183 845)**	**590 050**
2014	—	8 680	1	—	8 681
Catégorie O					
2015	**7 427**	**—**	**24**	**—**	**7 451**
2014	—	7 397	30	—	7 427

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015 %	31 décembre 2014 %
Catégorie A	**2,25**	2,25
Catégorie AV	**1,75**	1,75
Catégorie B	**1,50**	1,50
Catégorie F	**1,25**	1,25
Catégorie FV	**0,75**	0,75

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de courtier principal et les droits de garde présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont encourus par le Fonds auprès de NBCN inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**231 795**	8 729
Droits de garde	**37 805**	—
Frais de comptabilité de fonds	**1 254**	80
Coûts de transactions	**12 843**	2 656
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	**(179 490)**	(75 026)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**36 465**	8 730
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**658**	63
Montants à recevoir		
Montants à recevoir du gestionnaire	**220 646**	41 156

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**15,68**	63,91
Catégorie AV	**0,02**	17,42
Catégorie B	**0,09**	100,00
Catégorie F	**0,02**	0,41
Catégorie FV	**0,02**	1,15
Catégorie O	**1,35**	1,35

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 405 $ (2014 – néant $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1: Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » .

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire – position acheteur	**1 993 360**	**—**	**—**	**1 993 360**
Actions	**26 272 632**	**—**	**—**	**26 272 632**
Contrats d'options	**217 346**	**—**	**—**	**217 346**
Total de l'actif	**28 483 338**	**—**	**—**	**28 483 338**
Passif				
Titres du marché monétaire – position vendeur	**(1 993 360)**	**—**	**—**	**(1 993 360)**
Contrats d'options	**(25 217)**	**—**	**—**	**(25 217)**
Total du passif	**(2 018 577)**	**—**	**—**	**(2 018 577)**

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire – position acheteur	89 156	—	—	89 156
Actions	1 974 690	—	—	1 974 690
Contrats d'options	20 269	—	—	20 269
Total de l'actif	2 084 115	—	—	2 084 115
Passif				
Titres du marché monétaire – position vendeur	(89 829)	—	—	(89 829)
Contrats d'options	(2 412)	—	—	(2 412)
Total du passif	(92 241)	—	—	(92 241)

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de la période close le 31 décembre 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

	Au 31 décembre 2015			
Devise	**Actifs financiers** $	**Passifs financiers** $	**Exposition nette*** $	**Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables** $
Dollar australien	668 796	—	668 796	33 000
Livre sterling	2 851 302	—	2 851 302	143 000
Euro	1 334 573	—	1 334 573	67 000
Dollar de Hong Kong	341 829	—	341 829	17 000
Yen japonais	1 396 648	—	1 396 648	70 000
Couronne suédoise	717 973	—	717 973	36 000
Franc suisse	3 900 919	—	3 900 919	195 000
Dollar américain	15 807 351	249 485	15 557 866	778 000

* Incluant un montant de 26 464 760 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de 305 146 $ pour les éléments monétaires.

	Au 31 décembre 2014			
Devise	**Actifs financiers** $	**Passifs financiers** $	**Exposition nette*** $	**Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables** $
Dollar australien	55 115	5 667	49 448	2 000
Livre sterling	211 392	14 393	196 999	10 000
Euro	102 207	10 129	92 078	5 000
Dollar de Hong Kong	29 029	—	29 029	1 000
Yen japonais	96 296	—	96 296	5 000
Couronne suédoise	50 119	6 094	44 025	2 000
Franc suisse	302 428	13 001	289 427	14 000
Dollar américain	1 173 010	25 618	1 147 392	57 000

* Incluant un montant de 1 993 262 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de (48 568) $ pour les éléments monétaires.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice MSCI Monde	+/-10	**+/-2 342 000**	+/-157 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds:

Segment de marché	**31 décembre 2015 %**	31 décembre 2014 %
Positions acheteur :		
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**7,5**	4,3
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**15,3**	11,6
Biens de consommation de base	**11,4**	13,0
Services financiers	**20,4**	19,9
Soins de santé	**15,9**	13,4
Industries	**16,9**	18,9
Technologies de l'information	**14,0**	13,3
Matières premières	**4,4**	4,4
Divers	**0,5**	—
Contrats d'options	**0,8**	0,9
Total positions acheteur :	**107,1**	99,7
Positions vendeur :		
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**(7,5)**	(4,3)
Contrats d'options	**(0,1)**	(0,1)
Total positions vendeur :	**(7,6)**	(4,4)
Autres actifs (passifs) nets	**0,5**	4,7
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement du genre n'était enregistré.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
	Montants $	Montants $	Année d'expiration
31 décembre 2015	—	203 783	2 035

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds ne participe à aucun programme de prêt de titres.

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions américaines

États de la situation financière

	Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**6 669 036**	1 628 610
Contrats d'options à la juste valeur	**49 608**	11 680
Trésorerie	**55 232**	41 474
Montants à recevoir du gestionnaire	**240 147**	39 283
Montants à recevoir sur la vente de placements	**—**	4 120
Montants à recevoir sur la vente de parts	**1 300**	117 000
Marges à recevoir	**5 695**	844
Intérêts à recevoir	**684**	204
Dividendes à recevoir	**4 013**	1 423
Total de l'actif	**7 025 715**	1 844 638
Passif		
Passifs courants		
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**498 340**	89 829
Contrats d'options à la juste valeur	**21 357**	2 971
Montants à payer pour les parts rachetées	**3 887**	—
Achats de placements à payer	**—**	4 188
Frais de gestion à payer	**8 506**	6 963
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	**—**	271
Charges à payer	**101 100**	33 031
Total du passif	**633 190**	137 253
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**6 392 525**	1 707 385
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	**1 521 749**	1 291 896
Catégorie AV	**2 138 542**	119 559
Catégorie B	**362 541**	1 100
Catégorie F	**338 294**	51 109
Catégorie FV	**1 934 419**	162 661
Catégorie O	**96 980**	81 060
	6 392 525	1 707 385
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie **note 4**		
Catégorie A	**122 844**	119 535
Catégorie AV	**172 978**	11 054
Catégorie B	**29 310**	101
Catégorie F	**27 154**	4 708
Catégorie FV	**155 509**	14 963
Catégorie O	**7 792**	7 446
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie		
Catégorie A	**12,39**	10,81
Catégorie AV	**12,36**	10,82
Catégorie B	**12,37**	10,85
Catégorie F	**12,46**	10,86
Catégorie FV	**12,44**	10,87
Catégorie O	**12,45**	10,89

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les périodes closes les 31 décembre

		2015 $	2014* $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**2 331**	1 506
Dividendes		**67 557**	4 948
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**(5 217)**	604
Autres variations de la juste valeur des placements et des produits dérivés			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**198 560**	12 714
Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options		**156 366**	14 578
Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés		**(61 305)**	—
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**393 588**	105 229
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options		**(17 346)**	(1 744)
Total des revenus (pertes)		**734 534**	137 835
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**72 207**	6 963
Droits de garde		**21 093**	—
Frais d'évaluation de fonds		**109 130**	23 806
Honoraires d'audit		**16 600**	17 328
Frais juridiques		**7 940**	1 231
Frais de communication aux porteurs de parts		**31 246**	19 766
Intérêts sur les titres vendus à découvert		**193**	271
Droits de dépôt		**34 582**	7 256
Frais de comptabilité de fonds		**327**	71
Frais du comité d'examen indépendant		**4 069**	5 410
Charge d'intérêts		**2 684**	2 945
Retenues d'impôts		**9 868**	1 517
Coûts de transactions	**note 7**	**3 866**	739
Total des charges		**313 805**	87 303
Revenu net de placement avant abandons et absorptions		**420 729**	50 532
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire		**200 865**	73 233
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**621 594**	123 765
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**211 884**	114 018
Catégorie AV		**150 006**	687
Catégorie B		**19 857**	100
Catégorie F		**33 927**	3 859
Catégorie FV		**190 000**	41
Catégorie O		**15 920**	5 060
		621 594	123 765
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de la période par catégorie			
Catégorie A		**112 880**	108 426
Catégorie AV		**104 040**	1 576
Catégorie B		**15 140**	100
Catégorie F		**23 180**	3 036
Catégorie FV		**112 376**	398
Catégorie O		**7 458**	4 477
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**1,88**	1,05
Catégorie AV		**1,44**	0,44
Catégorie B		**1,31**	1,00
Catégorie F		**1,46**	1,27
Catégorie FV		**1,69**	0,10
Catégorie O		**2,13**	1,13

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les périodes closes les 31 décembre

		2015 Catégorie A $	2014* Catégorie A $	2015 Catégorie AV $	2014* Catégorie AV $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**1 291 896**	—	**119 559**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**211 884**	114 018	**150 006**	687
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**209 381**	1 204 750	**2 045 673**	118 872
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**25 491**	17 506	**53 839**	380
Rachat de parts rachetables		**(191 154)**	(26 872)	**(176 696)**	—
		43 718	1 195 384	**1 922 816**	119 252
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**—**	1 803	**848**	39
Gains en capital nets		**25 749**	15 703	**52 991**	341
		25 749	17 506	**53 839**	380
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**229 853**	1 291 896	**2 018 983**	119 559
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**1 521 749**	1 291 896	**2 138 542**	119 559

		2015 Catégorie B $	2014* Catégorie B $	2015 Catégorie F $	2014* Catégorie F $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**1 100**	—	**51 109**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**19 857**	100	**33 927**	3 859
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**364 886**	1 000	**310 159**	82 500
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**12 290**	15	**7 640**	478
Rachat de parts rachetables		**(23 302)**	—	**(54 374)**	(35 250)
		353 874	1 015	**263 425**	47 728
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**94**	2	**159**	49
Gains en capital nets		**12 196**	13	**10 008**	429
		12 290	15	**10 167**	478
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**361 441**	1 100	**287 185**	51 109
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**362 541**	1 100	**338 294**	51 109

		2015 Catégorie FV $	2014* Catégorie FV $	2015 Catégorie O $	2014* Catégorie O $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**162 661**	—	**81 060**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**190 000**	41	**15 920**	5 060
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**1 834 585**	162 620	**—**	76 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**53 164**	15	**4 300**	1 075
Rachat de parts rachetables		**(237 780)**	—	**—**	—
		1 649 969	162 635	**4 300**	77 075
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**859**	2	**71**	111
Gains en capital nets		**67 352**	13	**4 229**	964
		68 211	15	**4 300**	1 075
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**1 771 758**	162 661	**15 920**	81 060
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**1 934 419**	162 661	**96 980**	81 060

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les périodes closes les 31 décembre

		2015	2014*
		Total	
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de la période		**1 707 385**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**621 594**	123 765
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**4 764 684**	1 645 742
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**156 724**	19 469
Rachat de parts rachetables		**(683 306)**	(62 122)
		4 238 102	1 603 089
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**2 031**	2 006
Gains en capital nets		**172 525**	17 463
		174 556	19 469
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**4 685 140**	1 707 385
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de la période		**6 392 525**	1 707 385

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes closes les 31 décembre

	2015 $	2014* $
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**621 594**	123 765
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**5 217**	(604)
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(198 560)**	(12 714)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats d'options	**(156 366)**	(14 578)
Perte (gain) net réalisé sur les contrats à terme normalisés	**61 305**	—
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**(393 588)**	(105 229)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des contrats d'options	**17 346**	1 744
Achats de placements	**(9 344 184)**	(3 324 116)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**5 362 522**	1 907 471
Marges à recevoir	**(4 851)**	(844)
Montants à recevoir du gestionnaire	**(200 864)**	(39 283)
Intérêts à recevoir	**(480)**	(204)
Dividendes à recevoir	**(2 590)**	(1 423)
Charges à payer	**68 069**	33 031
Frais de gestion à payer	**1 543**	6 963
Intérêts à payer sur les titres vendus à découvert	**(271)**	271
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**(4 164 158)**	(1 425 750)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(17 832)**	—
Produit de l'émission de parts rachetables	**4 880 384**	1 528 742
Rachat de parts rachetables	**(679 419)**	(62 122)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**4 183 133**	1 466 620
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**(5 217)**	604
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**18 975**	40 870
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de la période	**41 474**	—
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de la période	**55 232**	41 474
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**1 851**	1 302
Intérêts payés	**2 684**	2 945
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	**55 099**	2 008

* Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds défensif d'actions américaines

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme – position acheteur						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	28 juil. 2016	0,361 %	500 000	498 340	498 340	7,80
Total, billets à court terme – position acheteur				**498 340**	**498 340**	**7,80**
Billets à court terme – position vendeur						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	28 juil. 2016	0,361 %	(500 000)	(498 340)	(498 340)	(7,80)
Total, billets à court terme – position vendeur				**(498 340)**	**(498 340)**	**(7,80)**
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Chipotle Mexican Grill Inc.			81	67 885	53 991	
NIKE Inc.			2 292	160 491	198 989	
				228 376	252 980	3,96
Commerce de détail						
AutoZone Inc.			224	211 409	230 852	
Lowes Cos Inc.			1 553	143 720	164 039	
TJX Cos Inc.			2 628	230 844	258 861	
Tiffany & Co.			1 153	127 954	122 189	
Tractor Supply Co.			1 498	168 568	177 915	
				882 495	953 856	14,92
Total, biens de consommation discrétionnaire				**1 110 871**	**1 206 836**	**18,88**
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
PepsiCo Inc.			1 574	193 666	218 470	3,42
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			2 363	196 828	218 677	3,42
Total, biens de consommation de base				**390 494**	**437 147**	**6,84**
Services financiers						
Banques						
US Bancorp/MN			4 706	259 165	278 938	
Wells Fargo & Co.			4 169	289 312	314 808	
				548 477	593 746	9,29
Services financiers diversifiés						
Moodys Corp.			3 033	389 509	422 747	
MSCI Inc.			2 105	147 420	210 912	
				536 929	633 659	9,91
Total, services financiers				**1 085 406**	**1 227 405**	**19,20**
Soins de santé						
Matériel et services de soins de santé						
Becton Dickinson and Co.			1 405	259 693	300 735	
UnitedHealth Group Inc.			1 266	190 796	206 882	
Varian Medical Systems Inc.			1 350	142 464	151 523	
				592 953	659 140	10,31

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie						
Johnson & Johnson			2 585	336 035	368 849	
Mettler-Toledo International Inc.			449	181 991	211 518	
				518 026	580 367	9,08
Total, soins de santé				**1 110 979**	**1 239 507**	**19,39**
Industries						
Biens d'équipements						
3M Co.			1 096	221 390	229 343	
Graco Inc.			1 794	166 333	179 602	
Middleby Corp/The.			939	129 238	140 701	
United Technologies Corp.			1 727	235 589	230 470	
WW Grainger Inc.			403	119 238	113 411	
				871 788	893 527	13,98
Services commerciaux et fournitures						
IHS Inc.			906	138 301	149 047	2,33
Total, industries				**1 010 089**	**1 042 574**	**16,31**
Technologies de l'information						
Semi-conducteurs et matériel						
Linear Technology Corp.			2 489	138 503	146 839	2,29
Logiciels et services						
Mastercard Inc.			1 711	198 399	231 401	
Oracle Corp.			3 602	185 315	182 779	
				383 714	414 180	6,48
Total, technologies de l'information				**522 217**	**561 019**	**8,77**
Matières premières						
Ecolab Inc.			757	105 752	120 276	
Praxair Inc.			980	147 675	139 399	
Sherwin-Williams Co.			545	190 202	196 533	
Total, matières premières				**443 629**	**456 208**	**7,14**
Total des actions				**5 673 685**	**6 170 696**	**96,53**
Contrats d'option – position acheteur						
S&P 500 EMINI @1830 Option de vente	16 sept. 2016		2		8 856	
S&P 500 EMINI @1850 Option de vente	17 juin 2016		2		6 494	
S&P 500 EMINI @1855 Option de vente	18 mars 2016		2		2 848	
S&P 500 EMINI @1875 Option de vente	16 déc. 2016		3		19 794	
S&P 500 EMINI @1900 Option de vente	16 sept. 2016		1		5 591	
S&P 500 EMINI @1905 Option de vente	17 juin 2016		1		4 028	
S&P 500 EMINI @1910 Option de vente	18 mars 2016		1		1 997	
Total des contrats d'option – position acheteur					**49 608**	**0,77**
Contrats d'option – position vendeur						
3M Co. @152,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(5)		(844)	
Autozone Inc. @760 Option d'achat	15 janv. 2016		(1)		(660)	
Colgate Palmolive Co. @67,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(12)		(717)	
Johnson & Johnson @104 Option d'achat	15 janv. 2016		(13)		(993)	
Linear Technology Corp. @44 Option d'achat	15 janv. 2016		(12)		(458)	
Lowe'S Cos Inc. @77,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(8)		(539)	
Mastercard Inc. @100 Option d'achat	15 janv. 2016		(9)		(525)	
Middleby Corp. @110 Option d'achat	15 janv. 2016		(5)		(781)	

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Contrats d'option – position vendeur (suite)						
Moodys Corp. @100 Option d'achat	15 janv. 2016		(15)		(4 167)	
Msci Inc. @75 Option d'achat	15 janv. 2016		(11)		(649)	
Nike @66 Option d'achat	15 janv. 2016		(12)		(308)	
Oracle Corp. @37,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(18)		(438)	
Pepsico Inc. @102 Option d'achat	15 janv. 2016		(8)		(378)	
Praxair Inc. @105 Option d'achat	15 janv. 2016		(5)		(486)	
Sherwin-Williams Co. @270 Option d'achat	15 janv. 2016		(3)		(542)	
Tiffany & Co. @75 Option d'achat	15 janv. 2016		(6)		(2 109)	
Tjx Cos Inc. @72,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(13)		(1 038)	
Tractor Supply Co. @90 Option d'achat	15 janv. 2016		(7)		(292)	
United Tech Co. @95,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(9)		(2 019)	
Unitedhealth Group Inc. @120 Option d'achat	15 janv. 2016		(6)		(846)	
Us Bancorp @43,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(24)		(1 167)	
Wells Fargo @55,5 Option d'achat	15 janv. 2016		(21)		(1 123)	
Ww Grainger Inc. @210 Option d'achat	15 janv. 2016		(2)		(278)	
Total des contrats d'option – position vendeur					**(21 357)**	**(0,33)**
Total des contrats d'option					**28 251**	**0,44**
Total des placements				**5 673 685**	**6 170 696**	
Coûts de transactions				**(1 805)**		
Autres actifs (passifs) nets					**193 578**	**3,03**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables				**5 671 880**	**6 392 525**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds défensif d'actions américaines (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du Fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation américains, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par secteurs, investi principalement sur les marchés américains. Au moyen de techniques de gestion de portefeuille et de gestion des risques, le Fonds réduira le potentiel de perte qui est inhérent aux portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur. Cette gestion active devrait offrir une certaine marge de sécurité et, à long terme, lisser les rendements par rapport à ceux des portefeuilles d'actions composés uniquement de positions acheteur.

Le Fonds a été lancé le 28 août 2014.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire du Fonds et le gestionnaire du Fonds. La Société en commandite Fiera Quantum, un membre du même groupe que le gestionnaire, a été le sous-conseiller du Portefeuille jusqu'au 1er juin 2015. Fiducie RBC Services aux investisseurs est l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds. NBCN inc. est le courtier principal et le dépositaire du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme «Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les périodes, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de ces périodes .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et FV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie AV peuvent être converties en parts des catégories A, B, F ou O du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du gestionnaire, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les parts de catégorie FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, et doivent respecter les niveaux d'investissement minimums tels que déterminés par le gestionnaire. Les parts de catégorie FV peuvent être converties en parts des catégories A, AV, B F ou O du même fonds ou d'un autre fonds sous réserve de l'approbation du gestionnaire et de certaines exigences d'admissibilité.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de la période	**Parts rachetables émises**	**Parts rachetables réinvesties**	**Parts rachetables rachetées**	**Nombre de parts rachetables — à la fin de la période**
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**119 535**	**17 474**	**2 061**	**(16 226)**	**122 844**
2014	—	120 357	1 665	(2 487)	119 535
Catégorie AV					
2015	**11 054**	**172 298**	**4 365**	**(14 739)**	**172 978**
2014	—	11 018	36	—	11 054
Catégorie B					
2015	**101**	**30 148**	**996**	**(1 935)**	**29 310**
2014	—	100	1	—	101
Catégorie F					
2015	**4 708**	**26 270**	**615**	**(4 439)**	**27 154**
2014	—	7 883	45	(3 220)	4 708
Catégorie FV					
2015	**14 963**	**155 855**	**4 284**	**(19 593)**	**155 509**
2014	—	14 962	1	—	14 963
Catégorie O					
2015	**7 446**	**—**	**346**	**—**	**7 792**
2014	—	7 344	102	—	7 446

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	**Base de distribution**
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**2,00**	2,00
Catégorie AV	**1,75**	1,75
Catégorie B	**1,25**	1,25
Catégorie F	**1,00**	1,00
Catégorie FV	**0,75**	0,75

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de courtier principal et les droits de garde présentés dans les états du résultat global, le cas échéant, sont encourus par le Fonds auprès de NBCN inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**72 207**	6 963
Droits de garde	**21 093**	—
Frais de comptabilité de fonds	**327**	71
Coûts de transactions	**7 506**	739
Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire	**(200 865)**	(73 233)

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**8 506**	6 963
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**169**	63
Montants à recevoir		
Montants à recevoir du gestionnaire	**240 147**	39 283

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**70,73**	84,82
Catégorie AV	**0,06**	0,91
Catégorie B	**0,36**	100,00
Catégorie F	**0,38**	2,15
Catégorie FV	**0,07**	0,67
Catégorie O	**1,36**	1,36

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 36 $ (2014 – néant $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs (passifs) financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » .

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire – position acheteur	**498 340**	**—**	**—**	**498 340**
Actions	**6 170 696**	**—**	**—**	**6 170 696**
Contrats d'options	**49 608**	**—**	**—**	**49 608**
Total de l'actif	**6 718 644**	**—**	**—**	**6 718 644**
Passif				
Titres du marché monétaire – position vendeur	**(498 340)**	**—**	**—**	**(498 340)**
Contrats d'options	**(21 357)**	**—**	**—**	**(21 357)**
Total du passif	**(519 697)**	**—**	**—**	**(519 697)**

	Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire – position acheteur	89 156	—	—	89 156
Actions	1 539 454	—	—	1 539 454
Contrats d'options	11 680	—	—	11 680
Total de l'actif	1 640 290	—	—	1 640 290
Passif				
Titres du marché monétaire – position vendeur	(89 829)	—	—	(89 829)
Contrats d'options	(2 971)	—	—	(2 971)
Total du passif	(92 800)	—	—	(92 800)

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et de la période close le 31 décembre 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

	Au 31 décembre 2015			
Devise	**Actifs financiers** $	**Passifs financiers** $	**Exposition nette*** $	**Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables** $
Dollar américain	**6 329 072**	**183 429**	**6 145 643**	**307 000**

* Incluant un montant de 6 198 947 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de (53 304)$ pour les éléments monétaires.

	Au 31 décembre 2014			
Devise	**Actifs financiers** $	**Passifs financiers** $	**Exposition nette*** $	**Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables** $
Dollar américain	1 555 490	6 828	1 548 662	77 000

* Incluant un montant de 1 548 167 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de 495 $ pour les éléments monétaires.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

	Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		
	Variation du prix %	**31 décembre 2015** $	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice S&P 500	+/-10	**+/-550 000**	+/-132 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

Segment de marché	**31 décembre 2015** %	31 décembre 2014 %
Positions acheteur :		
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**7,8**	5,2
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**18,9**	18,4
Biens de consommation de base	**6,8**	8,4
Services financiers	**19,2**	18,8
Soins de santé	**19,4**	16,3
Industries	**16,3**	13,3
Technologies de l'information	**8,8**	9,0
Matières premières	**7,1**	6,1
Contrats d'options	**0,8**	0,7
Total positions acheteur :	**105,1**	96,2
Positions vendeur :		
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**(7,8)**	(5,3)
Contrats d'options	**(0,3)**	(0,2)
Total positions vendeur :	**(8,1)**	(5,5)
Autres actifs (passifs) nets	**3,0**	9,3
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

À l'occasion, le Fonds pourrait investir dans des instruments financiers dérivés négociés hors bourse, qui ne sont pas négociés sur un marché organisé et qui pourraient s'avérer non liquides. Par conséquent, le Fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement ses investissements dans ces instruments à un montant se rapprochant de la juste valeur pour respecter ses exigences en matière de liquidité ou pour répondre à des événements particuliers, comme la détérioration de la solvabilité d'un émetteur donné. Aux 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement du genre n'était enregistré.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds ne participe à aucun programme de prêt de titres.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

États de la situation financière

		Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		**51 058 740**	50 368 135
Trésorerie		**355 237**	—
Montants à recevoir sur la vente de placements		**278 415**	—
Montants à recevoir sur la vente de parts		**1 976 000**	70 000
Intérêts à recevoir		**356**	408
Dividendes à recevoir		**71 868**	51 320
Autres montants à recevoir		**5 731**	6 000
Total de l'actif		**53 746 347**	50 495 863
Passif			
Passifs courants			
Dette bancaire		**—**	166 728
Montants à payer pour les parts rachetées		**51 445**	119 345
Frais de gestion à payer		**8 868**	12 490
Charges à payer		**74 483**	44 880
Total du passif		**134 796**	343 443
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**53 611 551**	50 152 420
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**1 559**	1 646
Catégorie B		**7 296 899**	9 475 275
Catégorie F		**26 409**	39 283
Catégorie O		**46 286 684**	40 636 216
		53 611 551	50 152 420
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	**note 4**		
Catégorie A		**76**	76
Catégorie B		**329 470**	408 725
Catégorie F		**1 172**	1 667
Catégorie O		**1 965 148**	1 648 465
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**20,34**	21,60
Catégorie B		**22,15**	23,18
Catégorie F		**22,53**	23,56
Catégorie O		**23,55**	24,65

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**10 687**	8 137
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**3 936**	2 737
Dividendes		**1 047 989**	833 440
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**1 203**	(52)
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**1 949 115**	2 883 450
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**(4 518 250)**	1 530 149
Total des revenus (pertes)		**(1 505 320)**	5 257 861
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**122 306**	142 877
Droits de garde		**11 110**	18 634
Frais d'évaluation de fonds		**43 646**	55 104
Honoraires d'audit		**16 880**	20 566
Frais juridiques		**7 725**	13 690
Frais de communication aux porteurs de parts		**71 482**	74 159
Droits de dépôt		**31 271**	13 839
Frais de comptabilité de fonds		**6 793**	4 737
Frais du comité d'examen indépendant		**8 309**	7 353
Retenues d'impôts		**338**	127
Coûts de transactions	**note 7**	**25 752**	47 551
Total des charges		**345 612**	398 637
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(1 850 932)**	4 859 224
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**(5 448)**	146
Catégorie B		**(305 836)**	1 060 929
Catégorie F		**(2 031)**	5 579
Catégorie O		**(1 537 617)**	3 792 570
		(1 850 932)	4 859 224
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**1 761**	76
Catégorie B		**365 648**	463 939
Catégorie F		**1 492**	2 361
Catégorie O		**1 714 099**	1 312 146
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**(3,09)**	1,92
Catégorie B		**(0,84)**	2,29
Catégorie F		**(1,36)**	2,36
Catégorie O		(0,90)	**2,89**

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Catégorie A $	2014 $	2015 Catégorie B $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**1 646**	1 500	**9 475 275**	10 110 102
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(5 448)**	146	**(305 836)**	1 060 929
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**127 713**	—	**115 142**	868 157
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**539**	—	**8 245**	15 620
Rachat de parts rachetables		**(122 352)**	—	**(1 993 344)**	(2 563 535)
		5 900	—	**(1 869 957)**	(1 679 758)
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**539**	—	**2 583**	9 818
Remboursement de frais de gestion		**—**	—	**—**	6 180
		539	—	**2 583**	15 998
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(87)**	146	**(2 178 376)**	(634 827)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**1 559**	1 646	**7 296 899**	9 475 275

		2015 Catégorie F $	2014 $	2015 Catégorie O $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**39 283**	52 733	**40 636 216**	20 550 066
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(2 031)**	5 579	**(1 537 617)**	3 792 570
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**—**	11 869	**18 588 031**	22 343 478
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**3**	110	**569 160**	272 710
Rachat de parts rachetables		**(10 747)**	(30 880)	**(11 370 330)**	(5 992 605)
		(10 744)	(18 901)	**7 786 861**	16 623 583
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**99**	128	**598 776**	330 003
		99	128	**598 776**	330 003
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(12 874)**	(13 450)	**5 650 468**	20 086 150
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**26 409**	39 283	**46 286 684**	40 636 216

		2015 Total $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**50 152 420**	30 714 401
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**(1 850 932)**	4 859 224
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**18 830 886**	23 223 504
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**577 947**	288 440
Rachat de parts rachetables		**(13 496 773)**	(8 587 020)
		5 912 060	14 924 924
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**601 997**	339 949
Remboursement de frais de gestion		**—**	6 180
		601 997	346 129
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**3 459 131**	19 438 019
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**53 611 551**	50 152 420

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015	2014
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(1 850 932)**	4 859 224
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**(1 203)**	52
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(1 949 115)**	(2 883 450)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**4 518 250**	(1 530 149)
Achats de placements	**(35 977 670)**	(46 972 401)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**32 439 515**	31 796 411
Intérêts à recevoir	**52**	(126)
Dividendes à recevoir	**(20 548)**	(11 236)
Autres montants à recevoir	**269**	2 011
Charges à payer	**29 603**	(14 884)
Frais de gestion à payer	**(3 622)**	(13)
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**(2 815 401)**	(14 754 561)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(24 050)**	(57 689)
Produit de l'émission de parts rachetables	**16 924 886**	23 153 504
Rachat de parts rachetables	**(13 564 673)**	(8 519 384)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**3 336 163**	14 576 431
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**1 203**	(52)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**520 762**	(178 130)
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**(166 728)**	11 454
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**355 237**	(166 728)
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**10 739**	8 011
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	**1 027 103**	822 077

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen ($)	Juste valeur ($)	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	28 janv. 2016	0,459 %	535 000	534 589	534 589	
Bons du Trésor du Canada	11 fév. 2016	0,438 %	210 000	209 818	209 818	
Bons du Trésor du Canada	25 fév. 2016	0,452 %	185 000	184 828	184 828	
Bons du Trésor du Canada	10 mars 2016	0,487 %	185 000	184 828	184 828	
Total des billets à court terme				**1 114 063**	**1 114 063**	**2,08**
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Composants d'automobiles						
Magna International Inc.			18 843	855 813	1 057 469	1,97
Services de consommation						
Vêtements de Sport Gildan inc.			48 485	1 538 726	1 907 400	3,56
Médias						
Cineplex Inc.			16 920	678 492	804 546	1,50
Commerce au détail						
Dollarama Inc.			15 160	614 595	1 211 890	2,26
Total, biens de consommation discrétionnaire				**3 687 626**	**4 981 305**	**9,29**
Biens de consommation de base						
Vente au détail de produits alimentaires et de base						
Alimentation Couche-Tard inc., catégorie B			37 942	1 121 110	2 311 047	
Total, biens de consommation de base				**1 121 110**	**2 311 047**	**4,31**
Services financiers						
Banques						
Banque de Nouvelle-Écosse			31 187	1 799 692	1 745 536	
Banque Royale du Canada			46 887	2 896 426	3 476 671	
Banque Toronto-Dominion			76 060	3 381 384	4 125 494	
				8 077 502	9 347 701	17,44
Services financiers diversifiés						
Services financiers Élément			78 746	1 060 384	1 315 058	
Onex Corp.			10 592	583 043	898 413	
				1 643 427	2 213 471	4,13
Assurance						
Société Financière Manuvie			115 379	2 567 928	2 392 960	
				2 567 928	2 392 960	4,46
Immobilier						
Immobilier Brookfield Asset Management Inc., catégorie A			50 218	1 320 757	2 192 016	
Brookfield Property Partners LP			35 593	904 534	1 146 806	
Colliers International Group Inc.			11 010	585 345	679 647	
				2 810 636	4 018 469	7,50
Total, services financiers				**15 099 493**	**17 972 601**	**33,53**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen ($)	Juste valeur ($)	% de la valeur de l'actif net
Soins de santé				
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie				
Concordia Healthcare Corp.	16 574	1 435 410	937 094	
Total, soins de santé		**1 435 410**	**937 094**	**1,75**
Industries				
Transport				
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	24 723	1 113 223	1 912 324	
Chemin de Fer Canadien Pacifique Limitée	6 309	1 400 929	1 114 990	
TransForce Inc.	22 757	617 718	537 294	
Total, industries		**3 131 870**	**3 564 608**	**6,65**
Technologies de l'information				
Logiciel et services				
Groupe CGI Inc.	25 484	1 075 949	1 411 814	
Open Text Corp.	14 419	899 986	956 556	
Total, technologies de l'information		**1 975 935**	**2 368 370**	**4,42**
Énergie				
ARC Resources Ltd.	31 527	821 870	526 501	
Canadian Energy Services & Technology Corp.	94 622	752 788	367 133	
Canadian Natural Resources Ltd.	40 990	1 627 642	1 238 718	
Keyera Corp.	34 419	1 302 494	1 385 710	
Paramount Resources Ltd.	25 622	1 186 010	156 807	
Suncor Énergie Inc.	38 356	1 425 892	1 370 076	
Tourmaline Oil Corp.	27 004	1 009 338	603 539	
Vermilion Energy Inc.	17 963	957 279	675 588	
Total, énergie		**9 083 313**	**6 324 072**	**11,80**
Matières premières				
Mines Agnico-Eagle Ltée	15 658	594 250	569 481	
Agrium Inc.	7 196	769 451	889 929	
Franco-Nevada Corp.	15 444	843 443	977 606	
Methanex Corp.	10 276	669 519	469 613	
West Fraser Timber Co Ltd.	20 048	982 320	1 053 121	
Total, matières premières		**3 858 983**	**3 959 750**	**7,38**
Services de télécommunications				
TELUS Corp.	33 804	1 334 483	1 293 341	
Total, services de télécommunications		**1 334 483**	**1 293 341**	**2,41**
Services publics				
Brookfield Infrastructure Partners LP	14 247	657 370	746 259	
Total, services publics		**657 370**	**746 259**	**1,39**
Total, actions		**41 385 593**	**44 458 447**	**82,93**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts/ valeur nominale	Coût moyen ($)	Juste valeur ($)	% de la valeur de l'actif net
Fonds communs de placement				
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O	43 153	5 062 091	5 486 230	
Total des fonds communs de placement		**5 062 091**	**5 486 230**	**10,23**
Total des actions et des fonds communs de placement		**46 447 684**	**49 944 677**	**93,16**
Total des placements		**47 561 747**	**51 058 740**	
Coûts de transactions		**(36 737)**		
Autres actifs (passifs) nets			**2 552 811**	**4,76**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**47 525 010**	**53 611 551**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement prudente comprenant une approche de portefeuille diversifié en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes de grande taille et de taille moyenne, en privilégiant des sociétés bien établies jouissant d'assises financières solides et de bonnes perspectives de croissance.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne

comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture. Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les

caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**76**	**5 698**	**25**	**(5 723)**	**76**
2014	76	—	—	—	76
Catégorie B					
2015	**408 725**	**4 970**	**364**	**(84 589)**	**329 470**
2014	482 111	39 678	668	(113 732)	408 725
Catégorie F					
2015	**1 667**	**—**	**—**	**(495)**	**1 172**
2014	2 478	495	4	(1 310)	1 667
Catégorie O					
2015	**1 648 465**	**745 759**	**23 253**	**(452 329)**	**1 965 148**
2014	925 777	959 773	11 179	(248 264)	1 648 465

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**2,00**	2,00
Catégorie B	**1,25**	1,25
Catégorie F	**1,00**	1,00

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Revenus		
Revenus provenant de fonds sous-jacents		
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, catégorie O		
Dividendes	**—**	10 450
Gains en capital	**196 181**	961 924
Charges		
Frais de gestion	**122 306**	142 877
Frais de comptabilité de fonds	**6 793**	4 737
Coûts de transactions	**742**	1 735

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**8 868**	12 490
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**1 545**	1 972

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**100,00**	100,00
Catégorie B	**—**	—
Catégorie F	**4,54**	3,18
Catégorie O	**—**	—

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 9 932 $ (2014 – 20 359 $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3 : Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement

observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » .

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	**1 114 063**	**—**	**—**	**1 114 063**
Actions	**44 458 447**	**—**	**—**	**44 458 447**
Fonds sous-jacents	**5 486 230**	**—**	**—**	**5 486 230**
Total de l'actif	**51 058 740**	**—**	**—**	**51 058 740**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	748 676	—	—	748 676
Actions	43 862 918	—	—	43 862 918
Fonds sous-jacents	5 756 541	—	—	5 756 541
Total de l'actif	50 368 135	—	—	50 368 135

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition directe du Fonds au risque de change est négligeable.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition directe du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice S&P TSX composé	+/-10	**+/-4 661 000**	+/-5 022 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Segment de marché	**%**	%
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**2,1**	1,5
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**9,3**	8,7
Biens de consommation de base	**4,3**	4,1
Services financiers	**33,5**	32,4
Soins de santé	**1,8**	1,7
Industries	**6,6**	7,7
Technologies de l'information	**4,4**	3,9
Énergie	**11,8**	16,0
Matières premières	**7,4**	9,1
Services de télécommunications	**2,4**	2,6
Services publics	**1,4**	1,3
Fonds sous-jacents		
Fiera Capital Fonds d'actions de croissance, cat. O	**10,2**	11,4
Autres actifs (passifs) nets	**4,8**	(0,4)
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition directe du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition directe du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, les pertes en capital et les pertes autres qu'en capital pouvant être reportées sont les suivantes :

	Pertes en capital	**Pertes autres qu'en capital**	
	Montants	**Montants**	
	$	**$**	**Année d'expiration**
31 décembre 2015	**8 009 970**	**—**	**—**

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

Prêts en cours		**Montant de la garantie**	
31 décembre 2015	31 décembre 2014	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
$	**$**	**$**	**$**
6 529 841	3 669 299	**6 856 337**	3 852 766

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

États de la situation financière

		Au 31 décembre 2015 $	Au 31 décembre 2014 $
Actif			
Actifs courants			
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net		**22 035 855**	13 381 749
Trésorerie		**15 822**	20 753
Montants à recevoir sur la vente de placements		**—**	41 137
Montants à recevoir sur la vente de parts		**2 800**	—
Intérêts à recevoir		**17**	—
Dividendes à recevoir		**14 449**	12 731
Autres montants à recevoir		**842**	452
Total de l'actif		**22 069 785**	13 456 822
Passif			
Passifs courants			
Achats de placements à payer		**—**	41 283
Frais de gestion à payer		**2 399**	2 528
Charges à payer		**67 922**	30 349
Total du passif		**70 321**	74 160
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**21 999 464**	13 382 662
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**246 224**	17 778
Catégorie AV		**297 684**	1 139
Catégorie B		**485 468**	214 924
Catégorie F		**180 208**	184 021
Catégorie FV		**841 078**	16 350
Catégorie O		**19 948 802**	12 948 450
		21 999 464	13 382 662
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie	**note 4**		
Catégorie A		**11 975**	995
Catégorie AV		**14 922**	66
Catégorie B		**24 145**	12 435
Catégorie F		**8 775**	10 445
Catégorie FV		**40 720**	926
Catégorie O		**954 087**	727 610
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**20,56**	17,86
Catégorie AV		**19,95**	17,26
Catégorie B		**20,11**	17,28
Catégorie F		**20,54**	17,62
Catégorie FV		**20,66**	17,66
Catégorie O		**20,91**	17,80

Signé pour le compte de
Corporation Fiera Capital, Gestionnaire du Fonds

Jean-Guy Desjardins, Président du conseil et chef de la direction

Sylvain Brosseau, Président et chef de l'exploitation global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 $	2014 $
Revenus			
Intérêts à distribuer		**390**	508
Revenus de prêts de titres	**note 11**	**122**	—
Dividendes		**281 781**	181 181
Gain (perte) de change sur la trésorerie		**3 144**	(9 586)
Autres variations de la juste valeur des placements			
Gain (perte) net réalisé sur les placements		**578 414**	925 989
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements		**2 597 126**	1 816 477
Total des revenus (pertes)		**3 460 977**	2 914 569
Charges	**note 5**		
Frais de gestion		**19 244**	2 038
Droits de garde		**8 721**	5 425
Frais d'évaluation de fonds		**50 603**	46 240
Honoraires d'audit		**16 852**	20 559
Frais juridiques		**7 880**	13 703
Frais de communication aux porteurs de parts		**40 820**	39 943
Droits de dépôt		**32 840**	16 602
Frais de comptabilité de fonds		**2 263**	1 277
Frais du comité d'examen indépendant		**8 295**	7 300
Retenues d'impôts		**42 267**	27 174
Coûts de transactions	**note 7**	**4 190**	2 282
Total des charges		**233 975**	182 543
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**3 227 002**	2 732 026
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		**22 556**	532
Catégorie AV*		**17 830**	139
Catégorie B		**69 848**	20 807
Catégorie F		**42 610**	26 354
Catégorie FV*		**87 154**	350
Catégorie O		**2 987 004**	2 683 844
		3 227 002	2 732 026
Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice par catégorie			
Catégorie A		**9 412**	66
Catégorie AV*		**5 247**	65
Catégorie B		**20 851**	5 839
Catégorie F		**11 497**	5 077
Catégorie FV*		**30 111**	268
Catégorie O		**815 364**	729 155
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part par catégorie			
Catégorie A		**2,40**	8,06
Catégorie AV*		**3,40**	2,14
Catégorie B		**3,35**	3,56
Catégorie F		**3,71**	5,19
Catégorie FV*		**2,89**	1,31
Catégorie O		**3,66**	3,68

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Catégorie A $	2014 $	2015 Catégorie AV* $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**17 778**	12	**1 139**	—
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**22 556**	532	**17 830**	139
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**278 175**	17 532	**278 715**	1 000
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**5 400**	56	**7 795**	24
Rachat de parts rachetables		**(70 852)**	—	**—**	—
		212 723	17 588	**286 510**	1 024
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**—**	—	**20**	—
Gains en capital nets		**6 809**	52	**7 775**	24
Remboursement de frais de gestion		**24**	302	**—**	—
		6 833	354	**7 795**	24
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**228 446**	17 766	**296 545**	1 139
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**246 224**	17 778	**297 684**	1 139

		2015 Catégorie B $	2014 $	2015 Catégorie F $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**214 924**	21 930	**184 021**	45 864
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**69 848**	20 807	**42 610**	26 354
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**214 304**	197 086	**118 378**	160 848
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**14 159**	8 379	**4 250**	3 151
Rachat de parts rachetables		**(14 449)**	(25 225)	**(160 304)**	(46 130)
		214 014	180 240	**(37 676)**	117 869
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Gains en capital nets		**13 318**	8 053	**8 566**	5 856
Remboursement de frais de gestion		**—**	—	**181**	210
		13 318	8 053	**8 747**	6 066
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**270 544**	192 994	**(3 813)**	138 157
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**485 468**	214 924	**180 208**	184 021

		2015 Catégorie FV* $	2014 $	2015 Catégorie O $	2014 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**16 350**	—	**12 948 450**	11 109 657
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**87 154**	350	**2 987 004**	2 683 844
Transactions sur parts rachetables	**note 4**				
Produit de l'émission de parts rachetables		**984 161**	16 000	**5 930 862**	412 808
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**14 140**	67	**602 153**	945 035
Rachat de parts rachetables		**(237 537)**	—	**(1 910 818)**	(1 238 737)
		760 764	16 067	**4 622 197**	119 106
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**				
Revenu net de placement		**—**	—	**61 816**	—
Gains en capital nets		**23 190**	67	**547 033**	964 157
		23 190	67	**608 849**	964 157
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**824 728**	16 350	**7 000 352**	1 838 793
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**841 078**	16 350	**19 948 802**	12 948 450

* Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août, 2014.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre

		2015 Total	2014
		$	$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice		**13 382 662**	11 177 463
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**3 227 002**	2 732 026
Transactions sur parts rachetables	**note 4**		
Produit de l'émission de parts rachetables		**7 804 595**	805 274
Réinvestissement des distributions aux porteurs de parts rachetables		**647 897**	956 712
Rachat de parts rachetables		**(2 393 960)**	(1 310 092)
		6 058 532	451 894
Distributions aux porteurs de parts rachetables	**note 4**		
Revenu net de placement		**61 836**	—
Gains en capital nets		**606 691**	978 209
Remboursement de frais de gestion		**205**	512
		668 732	978 721
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		**8 616 802**	2 205 199
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice		**21 999 464**	13 382 662

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2015	2014
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**3 227 002**	2 732 026
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (gain) de change sur la trésorerie	**(3 144)**	9 586
Perte (gain) net réalisé sur les placements	**(578 414)**	(925 989)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements	**(2 597 126)**	(1 816 477)
Achats de placements	**(10 496 365)**	(2 645 367)
Produit obtenu à la vente et à l'échéance de placements	**5 017 653**	3 211 906
Intérêts à recevoir	**(17)**	—
Dividendes à recevoir	**(1 718)**	(685)
Autres montants à recevoir	**(390)**	(452)
Charges à payer	**37 573**	(25 067)
Frais de gestion à payer	**(129)**	2 401
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	**(5 395 075)**	541 882
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des distributions réinvesties	**(20 835)**	(22 009)
Produit de l'émission de parts rachetables	**7 801 795**	805 274
Rachat de parts rachetables	**(2 393 960)**	(1 310 092)
Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités de financement	**5 387 000**	(526 827)
Gain (perte) de change sur la trésorerie	**3 144**	(9 586)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	**(8 075)**	15 055
Trésorerie (Dette bancaire) à l'ouverture de l'exercice	**20 753**	15 284
Trésorerie (Dette bancaire) à la clôture de l'exercice	**15 822**	20 753
Inclus dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Intérêts reçus	**373**	508
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôts	**237 796**	153 322

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2015

	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Billets à court terme						
Bons du Trésor						
Bons du Trésor du Canada	25 fév. 2016	0,473 %	120 000	119 898	119 898	
Total des billets à court terme				**119 898**	**119 898**	**0,55**
Actions						
Biens de consommation discrétionnaire						
Services de consommation						
Chipotle Mexican Grill Inc.			292	166 822	194 636	
NIKE Inc., catégorie B			8 200	270 047	711 914	
				436 869	906 550	4,12
Commerce de détail						
AutoZone Inc.			789	428 360	813 134	
Lowes Cos. Inc.			5 710	237 751	603 132	
Tiffany & Co.			3 944	364 840	417 964	
TJX Cos. Inc.			9 132	491 485	899 513	
Tractor Supply Co.			5 549	362 734	659 044	
				1 885 170	3 392 787	15,42
Total, biens de consommation discrétionnaire				**2 322 039**	**4 299 337**	**19,54**
Biens de consommation de base						
Aliments, boissons et tabac						
Pepsico Inc.			5 702	563 027	791 432	3,60
Produits ménagers et personnels						
Colgate-Palmolive Co.			8 301	545 905	768 190	3,49
Total, biens de consommation de base				**1 108 932**	**1 559 622**	**7,09**
Services financiers						
Banques						
US BanCorp.			16 990	650 059	1 007 047	
Wells Fargo & Co.			14 651	698 140	1 106 320	
				1 348 199	2 113 367	9,61
Services financiers diversifiés						
Moodys Corp.			10 548	771 630	1 470 206	
MSCI Inc.			7 654	373 091	766 899	
				1 144 721	2 237 105	10,17
Total, services financiers				**2 492 920**	**4 350 472**	**19,78**
Soins de santé						
Matériel et services de soins de santé						
Becton Dickinson and Co.			4 860	560 687	1 040 266	
UnitedHealth Group Inc.			4 519	328 538	738 467	
Varian Medical Systems Inc.			4 726	378 772	530 443	
				1 267 997	2 309 176	10,50
Produits pharmaceutiques, biotechnologie et sciences de la vie						
Johnson & Johnson			9 475	925 469	1 351 973	
Mettler-Toledo International Inc.			1 602	444 505	754 680	
				1 369 974	2 106 653	9,57
Total, soins de santé				**2 637 971**	**4 415 829**	**20,07**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2015

	Nombre de parts / valeur nominale	Coût moyen $	Juste valeur $	% de la valeur de l'actif net
Industries				
Biens d'équipements				
3M Co.	3 743	486 149	783 238	
Graco Inc.	6 377	416 620	638 418	
Middleby Corp.	3 030	203 864	454 022	
United Technologies Corp.	6 092	643 130	812 983	
WW Grainger Inc.	1 407	418 527	395 955	
		2 168 290	3 084 616	14,02
Services commerciaux et fournitures				
IHS Inc., catégorie A	3 166	391 862	520 843	2,37
Total, industries		**2 560 152**	**3 605 459**	**16,39**
Technologies de l'information				
Semi-conducteurs et matériel				
Linear Technology Corp.	8 694	350 212	512 904	2,33
Logiciel et services				
MasterCard Inc., catégorie A	6 058	360 050	819 301	
Oracle Corp.	13 016	505 757	660 482	
		865 807	1 479 783	6,73
Total, technologies de l'information		**1 216 019**	**1 992 687**	**9,06**
Matières premières				
Ecolab Inc.	2 885	301 734	458 384	
Praxair Inc.	3 563	464 368	506 815	
Sherwin-Williams Co.	2 017	526 091	727 352	
Total, matières premières		**1 292 193**	**1 692 551**	**7,69**
Total, actions		**13 630 226**	**21 915 957**	**99,62**
Total des placements		**13 750 124**	**22 035 855**	
Coûts de transactions		**(6 799)**		
Autres actifs (passifs) nets			**(36 391)**	**(0,17)**
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds		**13 743 325**	**21 999 464**	**100,00**

Les pourcentages représentent les placements à la juste valeur par rapport au total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Fiera Capital Fonds d'actions américaines

Notes annexes

31 décembre, 2015 et 2014

1. Organisation du Fonds

Fiera Capital Fonds d'actions américaines (le « Fonds ») est une fiducie d'investissement à capital variable établie sous le régime des lois de la province d'Ontario en vertu d'une déclaration de fiducie mise à jour et modifiée le 8 septembre 2000, modifiée et mise à jour le 20 avril 2005, le 20 novembre 2006, le 9 août 2011, le 12 août 2013, le 24 juillet 2014, et modifiée et mise à jour le 30 janvier 2015 par Corporation Fiera Capital. L'adresse du siège social du Fonds est le 1, rue Adelaide, bureau 600, Toronto, Ontario, M5C 2V9.

L'objectif du fonds est de réaliser, à long terme, le rendement le plus élevé possible qui soit compatible avec une philosophie de placement axée sur la valeur fondamentale, en investissant principalement dans des titres de participation américains, en plus d'offrir une plus-value du capital à long terme au moyen d'un portefeuille de titres largement diversifié, par secteurs, investi principalement sur les marchés américains.

Les catégories AV et FV ont été lancées le 28 août 2014.

Corporation Fiera Capital (« Fiera » ou le « Gestionnaire ») est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille du Fonds. Fiducie RBC Services aux investisseurs est le dépositaire et l'agent chargé de la tenue des registres du Fonds.

Les états financiers du Fonds comprennent l'inventaire du portefeuille au 31 décembre 2015, les états de la situation financière aux 31 décembre 2015 et 2014, ainsi que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ainsi que les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014.

2. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication de ces états financiers annuels a été autorisée par le Gestionnaire le 24 mars 2016.

Les principales politiques d'évaluation et de présentation utilisées pour la préparation de ces états financiers sont décrites ci-dessous.

Instruments financiers

Les actifs financiers du Fonds comprennent principalement les instruments financiers et les instruments financiers dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille. Les passifs financiers comprennent principalement des instruments financiers dérivés.

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs dérivés et titres vendus à découvert du Fonds sont classés comme détenus à des fins de transaction et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tandis que tous les titres de créance et de capitaux propres ont été désignés à la JVRN. L'obligation du Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et titres négociables cotés) est fondée sur le cours de clôture à la date d'évaluation. Le Fonds utilise le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le Gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Évaluation des titres non cotés et autres placements

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Fonds utilise diverses méthodes et pose des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, les cotations de courtiers reconnus, la référence à d'autres instruments similaires, l'analyse des flux de trésorerie actualisés, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées au maximum sur des données de marché observables. Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur du Fonds.

Opérations sur titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date où elles ont eu lieu. Le coût des placements est calculé selon la méthode du coût moyen, sauf pour les titres du marché monétaire, dont le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les coûts de transaction, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par le Fonds, sont inscrits dans les états du résultat global. L'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est constaté aux états du résultat global, dans la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements ». Suite à la vente de placements, l'écart entre la juste valeur des placements et leur coût est inscrit dans les états du résultat global, dans « Gain (perte) net réalisé sur les placements ».

Trésorerie

La trésorerie et les dettes bancaires sont classées comme des prêts et créances et autres passifs, respectivement, et sont comptabilisés au coût, qui avoisine la juste valeur.

Revenus

Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende. Le revenu d'intérêts à distribuer présenté dans les états du résultat global correspond aux paiements d'intérêts du coupon reçus par le Fonds et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées et les

escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf pour les obligations à zéro coupon qui sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les gains ou les pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à zéro coupon. Les distributions d'intérêts et de dividendes reçues des fonds sous-jacents sont constatées à la date de la distribution. Les revenus reçus des fiducies de revenu sont inscrits à la date ex-distribution et sont répartis entre les revenus, les gains en capital et les remboursements de capital lorsque l'information nécessaire à une telle répartition est disponible ou à la discrétion du Gestionnaire si cette information n'est pas disponible. Les revenus et les gains et pertes réalisés et latents sont répartis au prorata entre les catégories selon la valeur liquidative moyenne pondérée de chaque catégorie.

Instruments financiers dérivés

Le Fonds peut utiliser une gamme d'instruments financiers dérivés comme les contrats à terme normalisés, les contrats à terme, les options et les swaps aux fins de couverture ou à d'autres fins, ou les deux. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée en tenant compte de l'incidence de conventions-cadres de compensation exécutoires, le cas échéant.

a) Contrats à terme normalisés

Pour s'exposer davantage à différents marchés financiers, le Fonds peut recourir à des contrats à terme normalisés, inscrits sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés » et « Contrats à terme normalisés à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains et les pertes associés aux contrats à terme normalisés sont inscrits dans « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global jusqu'au moment où les contrats sont liquidés ou viennent à échéance, après quoi les gains (pertes) sont réalisés et comptabilisés en tant que « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme normalisés » dans les états du résultat global. Les contrats à terme normalisés sont comptabilisés à leur juste valeur selon le cours de clôture.

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats à terme normalisés avec des règlements quotidiens en espèces. Dans ce cas, toute différence entre la valeur de clôture à la date d'évaluation courante et la valeur de clôture à la date d'évaluation précédente, est enregistrée dans les états du résultat global sous « Revenu tiré de dérivés » ou « Perte sur les dérivés ». Tout montant à recevoir (à payer) au règlement de ces contrats à termes normalisés est reflété dans les états de la situation financière sous « Dépôt de garantie (marge à payer) sur contrats à terme normalisés ».

b) Contrats de change à terme

Le Fonds peut aussi recourir à des contrats de change à terme. Les gains et les pertes associés à ces contrats de change à terme sont inscrits dans les états du résultat global dans le « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme ». La juste valeur des contrats de change à terme correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation. Les gains ou pertes de change réalisés et latents sont inscrits sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats de change à terme » et sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats de change à terme » dans les états du résultat global.

c) Contrats à terme sur obligations

La valeur des contrats à terme sur obligations est calculée d'après tout gain ou perte qui serait réalisé si la position se réalisait à la date d'évaluation. La plus-value (moins-value) latente qui s'y rattache alors est présentée sous « Contrats à terme sur obligations à la juste valeur » dans les états de la situation financière. Les gains ou pertes associés aux contrats à terme sur obligations sont inscrits sous « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global jusqu'au dénouement ou à la livraison des contrats, auquel moment les gains ou pertes sont réalisés et présentés sous « Gain (perte) net réalisé sur les contrats à terme sur obligations » dans les états du résultat global.

d) Options achetées

Les options détenues sont évaluées au cours de clôture. Les primes versées pour l'achat d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que perte réalisée à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options achetées sont présentés comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut vendre des options détenues avant la date d'exercice. La différence entre la prime versée et le produit de la vente est comptabilisée en tant que gain ou perte réalisé. Lorsque le Fonds exerce une option d'achat, la prime versée est ajoutée au coût des titres sous-jacents achetés. Lorsque le Fonds exerce une option de vente, la différence entre le produit de la vente et le coût des titres sous-jacents vient réduire la prime versée et le coût de ces titres est comptabilisé en tant que gain (perte) réalisé. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

e) Options vendues

Les obligations découlant de la vente d'options sont présentées en diminution du portefeuille. Les actions sont évaluées au cours de clôture à la date d'évaluation. Les primes reçues pour la vente d'options qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont comptabilisées en tant que gains réalisés à la date d'échéance. Les gains ou les pertes découlant des options vendues sont inscrites comme « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des contrats d'options » dans les états du résultat global jusqu'à ce que les options soient exercées ou échues. Le Fonds peut être libéré de son obligation avant l'exercice de l'option en liquidant sa position. La différence entre le montant de la prime reçue et celui versé au moment de clore l'opération est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'options d'achat d'actions exerce son droit d'acheter des titres sous-jacents, le Fonds doit livrer les titres ou des liquidités au prix d'exercice. La différence entre le produit de la vente de titres plus la prime et le coût de ces titres est comptabilisée en tant que gain (perte) réalisé. Si un détenteur d'une option de vente exerce son droit de vendre des titres sous-jacents, le Fonds doit acheter ces titres au prix d'exercice. Le coût de ces titres correspond au prix d'exercice moins la prime reçue. Ces gains ou pertes sont inscrits dans « Gain (perte) net réalisé sur les contrats d'options » dans les états du résultat global.

Prêts de titres

Le Fonds peut participer à des programmes de prêts de titres et dans ce cas, le revenu tiré du prêt de titres est présenté au poste « Revenus de prêts de titres » dans les états du résultat global et toute garantie en trésorerie reçue ou à payer figure dans les états de la situation financière à titre de « Garantie en trésorerie reçue pour les titres prêtés » ou de « Garantie en trésorerie à verser pour le prêt de titres ».

Voir la note 11 « Prêts de titres » pour ce qui est de la valeur des titres prêtés et des garanties reçues.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passif financiers sont compensés dans les états de la situation financière du Fonds uniquement lorsqu'il y a :

- un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser les sommes comptabilisées et;
- une intention de procéder à un règlement net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le Fonds dispose du droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif ou un passif financier si :

- le droit est exécutoire dans le cours normal des activités, et;
- le droit est exécutoire en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments dérivés négociés sur le marché hors bourse peuvent également être assujettis à des conventions-cadres de compensation ou autres accords similaires qui ne répondent pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais permettent tout de même la compensation de sommes connexes dans certaines circonstances, notamment en cas de manquement, d'insolvabilité ou de faillite.

Voir la note 10 « Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés », pour de plus amples renseignements sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et assujettis à une convention-cadre de compensation ou autre accord similaire.

Conversion des devises

Les souscriptions et rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds. Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations d'achat et de vente de titres, de même que les revenus et les charges libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Les gains et les pertes de change liés à la trésorerie réalisés sont inscrits au poste « Gain (perte) de change sur la trésorerie », alors que ceux liés aux autres actifs et passifs financiers sont inscrits aux postes « Gain (perte) net réalisé sur les placements » et « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements » dans les états du résultat global.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Le poste « Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part » dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices, divisée par le nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice .

Impôts

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*, le Fonds répond à la définition de fiducie d'investissement à participation unitaire et son exercice fiscal se termine le 15 décembre.

Le Fonds n'est pas imposable sur le revenu net et les gains en capital nets qui sont distribués aux porteurs de parts rachetables. La totalité des revenus de placement du Fonds et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de tout exercice fiscal doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le revenu. Par conséquent, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital ne se reflète pas à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Le Fonds est actuellement assujetti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment et utilisées pour réduire ultérieurement les gains en capital. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées pendant 20 ans et utilisées pour réduire ultérieurement les revenus de placement et les gains en capital. Voir la note 9 « Impôts sur le revenu et les gains en capital » pour de plus amples renseignements sur les impôts.

Émission et rachat de parts rachetables

Les parts rachetables sont émises et rachetées à leur valeur liquidative le dernier jour ouvrable de chaque période d'évaluation au cours de laquelle le dépôt pour l'achat de parts a été reçu ou au cours de laquelle la demande de rachat de parts a été reçue par le fiduciaire dans les délais prescrits par la convention de fiducie.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Les distributions aux porteurs de parts rachetables sont comptabilisées par le Fonds lorsqu'elles sont déclarées.

Entité d'investissement

Le Fonds a déterminé qu'il est une entité d'investissement conformément à IFRS 10, *États financiers consolidés* puisqu'il réunit les conditions suivantes :

a) Le Fonds a obtenu des fonds dans le but de fournir aux investisseurs des services de gestion de placements.

b) L'objectif d'affaire du Fonds, qui a été communiqué directement aux investisseurs, est d'investir dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values et de revenus de placement.

c) Le rendement des placements est mesuré et évalué sur la base de la juste valeur.

Ainsi, tous les investissements dans des filiales, entreprises associées et coentreprises aux participations ont été désignés à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, le Fonds doit communiquer certains renseignements sur les placements qu'il détient dans d'autres entités, soit des filiales, des entreprises associées ou des entités structurées.

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ou s'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles le Fonds exerce une influence notable et non un contrôle.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou les droits similaires ne constituent pas le facteur dominant pour établir qui contrôle l'entité. Le Gestionnaire a déterminé que tous ses investissements dans des fonds sous-jacents, des placements indexés, des titres adossés à des créances hypothécaires ainsi que des titres adossés à des crédits mobiliers sont des investissements dans des entités structurées, à moins que le type de relation soit autrement spécifié.

Voir la note 8 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements au sujet des placements dans des entités structurées.

Normes comptables publiées mais non encore adoptées

La version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers,* a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 introduit un modèle de classement et d'évaluation unique, un modèle de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche de la comptabilité de couverture presque complètement revue. La nouvelle approche unique, qui repose sur des principes pour classer les actifs financiers, s'appuie sur les caractéristiques des flux de trésorerie ainsi que sur le modèle économique selon lequel l'actif est détenu. Le nouveau modèle unique de dépréciation, qui s'applique à tous les instruments financiers, exigera de comptabiliser plus rapidement les pertes de crédit attendues. Il comporte aussi des modifications qui touchent le risque de crédit propre à l'entité, notamment pour les passifs devant être évalués à la juste valeur, de sorte que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, mais l'adoption anticipée est permise. De plus, les modifications touchant le crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée, seules, sans pour autant modifier la méthode de comptabilisation des instruments financiers. Le Fonds évalue actuellement l'incidence d'IFRS 9 et n'a pas encore déterminé à quel moment il adoptera la nouvelle norme.

3. Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques

Lors de la préparation des états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent s'écarter de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des dérivés. La juste valeur de ces instruments est déterminée au moyen de techniques d'évaluation et peut être établie en ayant recours à des sources réputées en matière d'évaluation des prix (par exemple, des services d'établissement des prix) ou à des indications de prix fournies par les teneurs de marché. Les cours obtenus par l'intermédiaire de ces sources peuvent constituer des indications, sans être contraignants ni exécutables. En l'absence de données de marché, le Fonds peut évaluer ses positions au moyen de ses propres modèles, qui reposent généralement sur des méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et révisés de façon périodique par l'équipe compétente du Gestionnaire, indépendamment des personnes qui les ont créés. Les modèles utilisés pour les actions d'entités non cotées reposent principalement sur des multiples du bénéfice ajustés pour tenir compte de l'absence de négociabilité, s'il y a lieu.

Dans la mesure du possible, les modèles font appel à des données observables. Néanmoins, le Gestionnaire doit établir des estimations à l'égard de facteurs comme le risque de crédit (aussi bien le risque de crédit propre que le risque de crédit de la contrepartie), les volatilités et les corrélations. Les changements d'hypothèses touchant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées pour les instruments financiers. Le Fonds considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Fonds.

Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le Gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à investir dans le but de réaliser un rendement global, aux fins de l'application de l'option de la juste valeur aux actifs financiers selon IAS 39. Le jugement le plus important consiste à établir que certains placements sont détenus à des fins de transaction et à déterminer si l'option de la juste valeur peut être appliquée aux placements qui ne sont pas détenus à de telles fins.

4. Parts rachetables

Structure du capital

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de catégories de parts rachetables et un nombre illimité de parts rachetables (les « parts ») au sein de chaque catégorie. Chaque part rachetable d'une catégorie confère à son porteur le droit de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour la catégorie donnée. Des fractions de parts peuvent également être émises.

Les parts des catégories A et B sont offertes à tous les investisseurs. Les parts des catégories AV et FV sont offertes aux investisseurs principalement par l'entremise des ententes de régime collectif avec un courtier conseiller. Les parts de catégorie O sont conçues pour les investisseurs institutionnels et les investisseurs à valeur nette élevée, qui ont droit à une réduction des frais de gestion en raison du coût plus faible associé à la gestion des placements plus importants. Les parts de catégorie F sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, qui a conclu une entente avec le gestionnaire pour vendre des parts de catégorie F. Les parts des catégories A et B peuvent être échangées contre des parts des catégories F ou O du même Fonds à la discrétion du gestionnaire et avec l'accord du porteur de parts, si ce dernier satisfait aux exigences d'admissibilité des parts de catégorie O. Les parts de catégorie AV peuvent être converties en parts des catégories A, B, F ou O du même fonds ou d'un autre fonds à la discrétion du gestionnaire, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les parts de catégorie FV sont offertes aux investisseurs qui participent à un programme de comptes sur honoraires ou de compte intégré auprès de leur courtier, et doivent respecter les niveaux d'investissement minimums tels que déterminés par le gestionnaire. Les parts de catégorie FV peuvent être converties en parts des catégories A, AV, B F ou O du même fonds ou d'un autre fonds sous réserve de l'approbation du gestionnaire et de certaines exigences d'admissibilité.

Chaque part confère à son porteur un droit de vote et, en cas de liquidation du Fonds, le droit à la répartition de l'actif net attribuable aux porteurs de parts de la catégorie après acquittement des passifs.

Le Gestionnaire gère le capital du Fonds conformément à son objectif de placement. Le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés tout en conservant suffisamment de liquidités pour effectuer les rachats.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Parts émises et en circulation

Les parts du Fonds se répartissent comme suit :

Capital autorisé

Un nombre illimité de parts. Les parts sont émises et rachetables en fonction de la valeur liquidative aux fins des opérations, à la discrétion des porteurs de parts.

Parts émises et en circulation

	Nombre de parts rachetables — au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Parts rachetables réinvesties	Parts rachetables rachetées	Nombre de parts rachetables — à la fin de l'exercice
	(1 janvier)				(31 décembre)
Catégorie A					
2015	**995**	**14 261**	**263**	**(3 544)**	**11 975**
2014	1	991	3	—	995
Catégorie AV					
2015	**66**	**14 465**	**391**	**—**	**14 922**
2014	—	65	1	—	66
Catégorie B					
2015	**12 435**	**11 759**	**705**	**(754)**	**24 145**
2014	1 438	12 132	539	(1 674)	12 435
Catégorie F					
2015	**10 445**	**5 869**	**207**	**(7 746)**	**8 775**
2014	2 961	10 246	199	(2 961)	10 445
Catégorie FV					
2015	**926**	**51 135**	**685**	**(12 026)**	**40 720**
2014	—	922	4	—	926
Catégorie O					
2015	**727 610**	**292 331**	**28 894**	**(94 748)**	**954 087**
2014	718 895	26 164	59 905	(77 354)	727 610

Évaluation des parts rachetables

Le Gestionnaire calcule l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part chaque jour pour chaque catégorie de parts en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

Distributions aux porteurs de parts rachetables

Le revenu net de placement et les gains en capital nets réalisés du Fonds sont distribués et réinvestis sous forme de parts rachetables additionnelles, à moins que le porteur de parts ait pris d'autres arrangements avec le Gestionnaire, sur la base de ce qui suit :

Type de distribution	Base de distribution
Distribution de revenu net de placement	Semestrielle (2014: Mensuelle)
Distribution de gains en capital nets réalisés	Annuelle

Les distributions annuelles ont lieu chaque année en décembre.

Les parts du Fonds sont classées à titre de passifs financiers dans les états de la situation financière car, d'une part, le Fonds est tenu de distribuer ses revenus afin de réduire ses impôts au minimum, si bien qu'il ne dispose d'aucun moyen d'éviter les distributions en trésorerie et, d'autre part, le Fonds est composé de catégories multiples avec des caractéristiques qui ne sont pas identiques.

5. Frais de gestion et autres frais

Le Gestionnaire est responsable de la gestion, de la supervision et de l'administration du Fonds et prend toutes les décisions d'investissement.

Frais de gestion

Les taux des frais de gestion aux 31 décembre 2015 et 2014 sont présentés dans le tableau suivant. Le taux est un pourcentage annuel de la valeur liquidative moyenne de la catégorie :

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**2,00**	2,00
Catégorie AV	**1,75**	1,75
Catégorie B	**1,25**	1,25
Catégorie F	**1,00**	1,00
Catégorie FV	**0,75**	0,75

Aucuns frais de gestion ne sont imputés aux parts de catégorie O du Fonds. En vertu des modalités d'un contrat de gestion de placements, le gestionnaire reçoit de chaque porteur de parts, pour ses services de gestion d'actifs, des honoraires de gestion calculés en fonction des honoraires applicables au total de l'actif sous gestion du porteur de parts. Ces honoraires peuvent diminuer, en pourcentage, à mesure que l'actif sous gestion augmente.

Notes annexes (suite)

31 décembre, 2015 et 2014

Primes de rendement

Le Fonds n'est pas assujetti aux primes de rendement.

Autres frais

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à son exploitation. Les charges d'exploitation comprennent les honoraires d'audit, droits de garde, frais juridiques, honoraires de l'agent des transferts et du fiduciaire, frais d'administration, frais de comptabilité de fonds et les droits de dépôt propres au Fonds. Le Fonds prend également en charge les frais du comité d'examen indépendant (« CEI ») qui a été établi conformément au Règlement 81-107 sur le Comité d'examen indépendant des fonds d'investissement. Les charges d'exploitation et les frais du CEI sont répartis entre les catégories de parts selon les services fournis à chacune des catégories. Cette répartition est en fonction de la valeur liquidative proportionnelle de chaque catégorie. Le Gestionnaire peut (à sa discrétion) décider d'absorber la totalité ou une partie des obligations du Fonds lorsque le total des charges excède un certain pourcentage de la valeur liquidative quotidienne moyenne par catégorie du Fonds. Le Gestionnaire peut en tout temps cesser d'absorber ces charges. Les montants absorbés par le Gestionnaire, le cas échéant, sont présentés sous « Charges abandonnées ou absorbées par le gestionnaire » dans les états du résultat global.

6. Opérations avec des parties liées

Fiera est le Gestionnaire et le conseiller en valeurs du Fonds aux termes de la convention d'administration. Le Gestionnaire assure l'administration quotidienne du Fonds. Il lui fournit ou fait en sorte qu'on lui fournisse tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont il a besoin pour bien fonctionner.

Au 31 décembre 2015, la Banque Nationale du Canada et la Fédération des caisses Desjardins du Québec détiennent respectivement 22,65 % et 10,17 % des actions à droit de vote de Fiera (22,3 % et 10,56 % au 31 décembre 2014).

Le Fonds peut avoir tiré des revenus de fonds sous-jacents et de sociétés en commandite, qui ont le même Gestionnaire.

Les frais de gestion, la prime de rendement et les frais de comptabilité du Fonds présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, sont engagés par le Fonds auprès de Fiera.

Les coûts de transactions présentés dans les états du résultat global, s'il y en a, peuvent inclure des commissions de courtage payées à des filiales de la Banque Nationale du Canada et de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Le tableau suivant comprend, s'il y a lieu, les revenus et/ou charges présentés dans les états du résultat global et les charges à payer et/ou montants à recevoir présentés dans les états de la situation financière encourus par le Fonds à l'égard de ces parties liées.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	$	$
Charges		
Frais de gestion	**19 244**	2 038
Frais de comptabilité de fonds	**2 263**	1 277

	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014
	$	$
Montants à payer		
Frais de gestion à payer	**2 399**	2 528
Charges à payer		
Frais de comptabilité de fonds à payer	**602**	518

Le Gestionnaire finance le capital de démarrage du Fonds et détient par conséquent certaines des parts du Fonds.

	31 décembre 2015	31 décembre 2014
	%	%
Catégorie A	**0,01**	0,10
Catégorie AV	**0,46**	100,00
Catégorie B	**—**	0,01
Catégorie F	**0,01**	0,01
Catégorie FV	**0,16**	7,02
Catégorie O	**2,11**	2,69

7. Commissions de courtage

En 2015, les rabais de courtage inclus dans les commissions, qui représentent le montant payé ou à payer pour les biens et services autres que l'exécution d'ordres s'élèvent à 265 $ (2014 – 722 $).

8. Informations à fournir sur les instruments financiers

Classement des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie selon trois niveaux hiérarchiques :

Niveau 1: Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation;

Niveau 2: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement (soit les prix) ou indirectement (soit les données dérivées de prix); et

Niveau 3: Les techniques d'évaluation sont fondées sur des données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui ne sont pas observables sur le marché (données non observables).

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement hiérarchique sera déterminé en fonction du niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

Classification des instruments financiers évalués à la juste valeur

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique du Fonds consiste à comptabiliser les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Titres du marché monétaire

Les titres du marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres de marché monétaire sont classés au niveau 2. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1.

Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir d'importantes données non observables, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont évalués selon le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes et techniques d'évaluation généralement reconnues comme la norme dans le secteur d'activité et sont généralement classés au niveau 2.

Placements indexés

Les placements indexés sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable

Obligations et débentures

Les obligations et débentures du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées au niveau 1, alors que les autres obligations et débentures du secteur public sont classées au niveau 2. Les obligations et débentures de sociétés sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation des obligations et débentures de sociétés sont généralement observables, elles sont habituellement classées au niveau 2.

Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

Fonds sous-jacents et sociétés en commandite

Les fonds sous-jacents publics et les sociétés en commandite sont classés au niveau 1 lorsqu'ils sont assortis d'un prospectus sans restriction et d'un prix fiable et observable. Certains fonds sous-jacents et sociétés en commandite ne sont pas publics. Leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés se composent de contrats de change à terme, contrats à terme sur obligations, de contrats à terme normalisés, de contrats d'options et de contrats de swaps sur défaillance de crédit. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit de la contrepartie sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme importantes pour la juste valeur se classent au niveau 2. Les options et contrats à terme négociés en bourse sont classés au niveau 1, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir d'importantes données d'entrée non observables, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite à la note 2 « Principales méthodes comptables » .

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2015			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Titres du marché monétaire	**119 898**	**—**	**—**	**119 898**
Actions	**21 915 957**	**—**	**—**	**21 915 957**
Total de l'actif	**22 035 855**	**—**	**—**	**22 035 855**

	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au 31 décembre 2014			
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Actif				
Actions	13 381 749	—	—	13 381 749
Total de l'actif	13 381 749	—	—	13 381 749

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, aucun placement n'a été transféré entre les niveaux 1 et 2.

Entités structurées

Les justes valeurs des placements indexés, titres adossés à des créances hypothécaires, titres adossés à des crédits mobiliers, fonds de placement et sociétés en commandite dans les tableaux « Actifs (passifs) financiers à la juste valeur par le biais du résultat net » représentent également l'exposition maximale aux pertes découlant des placements dans des entités structurées.

Risques découlant des instruments financiers

Les activités du Fonds exposent ce dernier à divers types de risques financiers, dont le risque de marché (qui comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques du Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à en atténuer les incidences potentiellement négatives sur le rendement du Fonds.

Le Gestionnaire est responsable de la gestion des risques du Fonds. Mensuellement, le Gestionnaire compare le rendement du Fonds à l'indice de référence. Cette analyse est ensuite passée en revue chaque mois par le chef des placements et par l'équipe du chef des placements. En outre, le Gestionnaire s'assure que les politiques de placement du Fonds sont suivies à la lettre et rédige des rapports de conformité trimestriels, lesquels sont passés en revue chaque trimestre par le chef des placements.

Si le Fonds investit dans des fonds sous-jacents ou des sociétés en commandite, il pourrait être indirectement exposé aux risques liés aux instruments financiers de ces fonds sous-jacents ou de ces sociétés en commandite, tout dépendant du type de titres détenu par les fonds sous-jacents ou les sociétés en commandite. La décision de vendre ou d'acheter des titres d'un fonds sous-jacent ou d'une société en commandite est prise en fonction des objectifs de placement du Fonds, généralement selon une stratégie précise en matière de répartition de l'actif. Seule l'exposition directe aux risques liés aux instruments financiers du Fonds est présentée.

a) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison d'un changement de variables de risque pertinentes, telles que les taux de change, les taux d'intérêt et le cours des actions.

i) Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement la trésorerie, les montants à recevoir en devises et les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et fonds sous-jacents). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été transigé.

Le Fonds est exposé à un risque de change lorsqu'il détient des actifs et/ou des passifs libellés en monnaies autres que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle du Fonds, alors que la valeur des titres libellés dans d'autres devises fluctuera selon les taux de change applicables en vigueur. Généralement, lorsque le dollar canadien diminue par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. Lorsque le dollar canadien augmente par rapport aux devises étrangères, la valeur des placements étrangers diminue.

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et passifs financiers (incluant le montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, s'il y a lieu). En ce qui a trait au montant nominal des contrats à terme et des contrats à terme normalisés, les positions acheteur sont présentées dans « Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net », alors que les positions vendeur sont présentées dans les « Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ».

Les tableaux suivants indiquent les devises auxquelles le Fonds est exposé de façon importante, en dollars canadiens, ainsi que les montants nominaux des contrats à terme et contrats à terme normalisés, s'il y a lieu. Les tableaux indiquent également l'impact potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables si la valeur du dollar canadien avait augmenté ou baissé de 5 % par rapport à chacune des autres devises, toutes les autres variables restant constantes.

	Au 31 décembre 2015			
Devise	**Actifs financiers** $	**Passifs financiers** $	**Exposition nette*** $	**Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables** $
Dollar américain	**21 934 893**	**—**	**21 934 893**	**1 097 000**

* Incluant un montant de 21 915 957 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de 18 936 $ pour les éléments monétaires.

	Au 31 décembre 2014			
Devise	**Actifs financiers** $	**Passifs financiers** $	**Exposition nette*** $	**Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables** $
Dollar américain	13 432 344	29 629	13 402 715	670 000

* Incluant un montant de 13 381 617 $ pour les éléments non-monétaires et un montant de 21 098 $ pour les éléments monétaires.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la juste valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le Gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne de son portefeuille de titres portant intérêt.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt est négligeable.

iii) Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Tous les placements dans des titres comportent des risques de pertes en capital. Le Gestionnaire gère ce risque en sélectionnant judicieusement les titres et autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par le Fonds sont exposés au risque lié au cours du marché découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments. Le risque lié au cours du marché du Fonds est géré au moyen de la diversification du ratio d'exposition du portefeuille.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, les estimations de l'impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation raisonnablement possible de l'indice de référence, établies par le Gestionnaire d'après le coefficient bêta prévu ou historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre/fonds et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui de son indice de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après :

		Impact sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
	Variation du prix %	**31 décembre 2015 $**	31 décembre 2014 $
Indices de référence			
Indice S&P 500	+/-10	**+/-2 151 000**	+/-1 257 000

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

b) Risque de concentration

Le risque de concentration se décrit comme étant le risque d'avoir un ou quelques éléments, tels qu'un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie, qui dictent la majeure partie de la performance et/ou de la volatilité du Fonds. Ce risque est réduit durant l'élaboration de la politique de placement en exigeant une diversification minimale au niveau des titres, des émetteurs, des secteurs et des catégories d'actifs si applicable. Le Gestionnaire détermine la concentration en se basant sur l'objectif de placement du Fonds.

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds:

Segment de marché	**31 décembre 2015** %	31 décembre 2014 %
Billets à court terme		
Bons du Trésor	**0,5**	—
Actions		
Biens de consommation discrétionnaire	**19,5**	20,4
Biens de consommation de base	**7,1**	8,9
Services financiers	**19,8**	20,6
Soins de santé	**20,1**	18,4
Industries	**16,4**	14,9
Technologies de l'information	**9,1**	10,2
Matières premières	**7,7**	6,6
Autres actifs (passifs) nets	**(0,2)**	—
	100,0	100,0

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend de la possibilité qu'une contrepartie à un instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance.

Transactions sur instruments financiers

Le Fonds est exposé au risque de crédit. Le risque de crédit propre au Fonds et celui de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Cependant, le recours à des dépositaires et à des courtiers principaux qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des délais peuvent survenir lorsque le Fonds tente de faire respecter ses droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

Le Fonds conclut aussi des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit associé à ces opérations est considéré comme minime étant donné que la valeur de la garantie détenue par le Fonds en espèces ou en titres doit correspondre à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de crédit est négligeable.

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les parts sont rachetables au gré du porteur. Toutefois, le Gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour une plus longue période.

La majorité des passifs restants viennent à échéance au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

Aux 31 décembre 2015 et 2014, l'exposition du Fonds au risque de liquidité est négligeable. Toutefois, à chaque jour d'évaluation, le Fonds est exposé à des rachats de parts. Il investit donc la majorité de son actif dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif, dont il peut facilement se départir).

9. Impôts sur le revenu et les gains en capital

Au 31 décembre 2015, le Fonds n'affiche pas de pertes en capital ou de pertes autres qu'en capital pouvant être reportées.

10. Compensation des actifs dérivés et des passifs dérivés

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas conclu de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires permettant la compensation.

11. Prêts de titres

Le Fonds s'est engagé dans un programme de prêt de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs. Le risque de crédit associé à ces transactions est considéré comme minime, puisque la valeur des garanties doit atteindre au moins 102 % de la valeur des titres prêtés; les garanties peuvent inclure uniquement des sommes en trésorerie, des titres admissibles (y compris des obligations du gouvernement du Canada et des bons du Trésor américains) ou des titres qui peuvent être convertis immédiatement en titres identiques à ceux qui ont été prêtés; et le fonds ne peut prêter plus de 50 % de la valeur totale de son actif par l'entremise de transactions de prêt de titres. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille.

La juste valeur des titres prêtés est déterminée à la clôture des activités de chaque date d'évaluation, et toute garantie supplémentaire requise est livrée au Fonds le jour ouvrable suivant. La juste valeur globale des titres prêtés et des garanties détenues pour les transactions de prêt de titres est la suivante :

Prêts en cours		**Montant de la garantie**	
31 décembre 2015	31 décembre 2014	**31 décembre 2015**	31 décembre 2014
$	$	**$**	$
1 018 737	—	**1 069 677**	—

12. Autres instruments financiers

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a pas d'autres instruments financiers que ceux précédemment spécifiés.

13. Obligations et éventualités

Aux 31 décembre 2015 et 2014, le Fonds n'a aucune obligation et éventualité.

14. Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

Aux 31 décembre 2015 et 2014, il n'y avait aucune différence entre la valeur liquidative par part selon le cours de clôture et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part selon les IFRS.

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

(Cette page est laissée en blanc intentionnellement)

fieracapital.com

info@fieracapital.com

— SERVICE À LA CLIENTÈLE

Montréal (Siège social)

1501, avenue McGill College
Bureau 800
Montréal (Québec)
H3A 3M8

T 514 954-3300
T 1 800 361-3499 (sans frais)

Toronto

1, rue Adelaide Est
Bureau 600
Toronto (Ontario)
M5C 2V9

T 416 364-3711
T 1 800 994-9002 (sans frais)

Calgary

607, 8e Avenue Sud-Ouest
Bureau 300
Calgary (Alberta)
T2P 0A7

T 403 699-9000

Vancouver

1040, rue Georgia Ouest
Bureau 520
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4H1

T 604 688-7234
T 1 877 737-4433 (sans frais)

Halifax

5657, Spring Garden Road
C.P. 117
Bureau 505
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 3R4

T 902 421-1066

New York*

375 Park Avenue
8th Floor
New York, New York
10022 USA

T 212 300-1600
T 212 644-5252

Boston*

60 State Street
22nd Floor
Boston, Massachusetts
02109 USA

T 857 264-4900

Los Angeles*

BEL AIR INVESTMENT ADVISORS*

1999 Avenue of the Stars
Suite 2800
Los Angeles, California 90067 USA

T 310 229-1500
T 1 877 229-1500 (sans frais)

San Francisco*

BEL AIR INVESTMENT ADVISORS

555 Mission Street
Suite 3325
San Francisco, California
94105 USA

T 415 229-4940

***Notice juridique à l'intention des personnes des États-Unis :** Fiera Capital n'offre pas de services de conseils en placement ni n'offre de fonds d'investissement aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis. Les services de conseils en placement pour les personnes des États-Unis sont offerts par les membres américains du groupe de Fiera Capital, soit Bel Air Investment Advisors LLC (« Bel Air ») et Wilkinson O'Grady & Co., Inc. (« WOCO » et, collectivement avec Bel Air, les « conseillers des États-Unis »). Fiera Capital Global Asset Management est actuellement un nom commercial de WOCO. Les services de conseils en placement de Fiera Capital offerts à des personnes des États-Unis sont (ou ont été) fournis soit par WOCO faisant affaire sous le nom de Fiera Capital Global Asset Management, soit par Bel Air faisant affaire sous le nom de Fiera Asset Management USA, dans chaque cas en vertu d'un accord de société affiliée participante (participating affiliate) avec Fiera Capital au sens où ce terme est employé dans une mesure de redressement accordée par le personnel de la U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »). Les conseillers des États-Unis sont inscrits à titre de conseillers en placement (investment advisers) auprès de la SEC. Une inscription auprès de la SEC n'implique pas un niveau particulier de compétence ou de formation. Sauf indication contraire, toutes les sommes en dollars sont exprimées en dollars canadiens.

FIERACAPITAL